

# **DARWIN DIVERSIFIE 40-60**

**Rapport annuel**

**Exercice clos le : 30.12.2022**

## **FIVG de Société Générale Gestion**

**Société de gestion : SOCIETE GENERALE GESTION**

**Sous déléataire de gestion comptable en titre : SOCIETE GENERALE**

**Dépositaire : SOCIETE GENERALE**

**Commissaire aux comptes : DELOITTE & ASSOCIES**

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

## Sommaire

|  |    |
|--|----|
| Caractéristiques du FCP  | 3  |
| Vie du FCP sur l'exercice sous revue                             | 4  |
| Rapport d'activité   | 38 |
| Informations spécifiques   | 43 |
| Informations réglementaires                                      | 45 |
| Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels | 48 |
| Comptes annuels  | 52 |
| Bilan  | 53 |
| Actif  | 53 |
| Passif   | 54 |
| Hors-bilan   | 55 |
| Compte de résultat   | 56 |
| Règles & méthodes comptables                                     | 57 |
| Évolution actif net  | 61 |
| Compléments d'information  | 62 |
| Inventaire   | 70 |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

## Caractéristiques du FCP



### Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### DARWIN DIVERSIFIE 40-60

Code ISIN : (C) FR0010551705

Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) soumis au droit français  
Ce FCP est géré par Société Générale Gestion, société de Amundi

#### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Non applicable  
En souscrivant à DARWIN DIVERSIFIE 40-60, vous investissez dans un OPC exposé à des titres de créance et des instruments du marché monétaire de la zone euro et aux actions de la zone euro.

L'objectif est de rechercher la meilleure performance en s'exposant de manière équilibrée aux marchés de taux et d'actions français et de la zone euro, sur la durée de placement recommandée, après prise en compte des frais courants.

Le fonds n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Cependant, la performance du fonds peut être comparée a posteriori avec celle de l'indice composite suivant (libellé en euro, calculé sur les cours de clôture, dividendes réinvestis) : 50% €STR + 25% CAC 40 + 25% Euro Stoxx 50.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion, à travers une gestion de type profilée, met en place d'une part, une allocation systématique consistant à piloter l'exposition aux marchés actions en fonction d'un mécanisme de paliers prédéfinis et d'autre part, une gestion active basée sur une analyse macroéconomique de l'environnement de marché, sur une analyse graphique des tendances et cycles de marché et sur une analyse technique des indicateurs de risque.

L'exposition aux marchés de taux est comprise entre 40% et 60% de l'actif. A chaque début d'année, l'exposition aux actions est de 60% ; celle-ci est ensuite pilotée de façon progressive selon un mécanisme de paliers prédéfinis à l'intérieur d'une fourchette comprise entre 40% et 60% (vous pouvez vous reporter au prospectus pour plus d'explications).

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et /ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du FCP sont systématiquement réinvestis chaque année.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

#### Profil de risque et de rendement

à risque plus faible, à risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé



Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque des marchés actions et taux sur lesquels il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

## Vie du FCP sur l'exercice sous revue

| Date de prospectus/DICI mis à jour | Section        | Type de mise à jour | Avant | Après  |
|------------------------------------|----------------|---------------------|-------|--|
| 01/09/2022                         | NOTE DETAILLÉE | Ajout               |       | Le dépositaire étant indépendant de la société de gestion, il n'existe pas de conflits d'intérêts pouvant découler de cette situation.   |
| 01/09/2022                         | NOTE DETAILLÉE | Ajout               |       | Identité du Dépositaire de l'OPC   |
| 01/09/2022                         | NOTE DETAILLÉE | Ajout               |       | Le Dépositaire de l'OPC, agissant par l'intermédiaire de son département « Securities Services » est Société Générale S.A. (le « Dépositaire »), dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann à Paris (75009), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 120 222, établissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis au contrôle de l'Autorité des marchés financiers (AMF).   |
| 01/09/2022                         | NOTE DETAILLÉE | Ajout               |       | Description des responsabilités du Dépositaire et des conflits d'intérêts potentiels   |
| 01/09/2022                         | NOTE DETAILLÉE | Ajout               |       | Le Dépositaire exerce trois types de responsabilités, respectivement le contrôle de la régularité des décisions de la société de gestion, le suivi des flux espèces de l'OPC et la garde des actifs de l'OPC. L'objectif premier du Dépositaire est de protéger l'intérêt des porteurs / investisseurs de l'OPC. Des conflits d'intérêts potentiels peuvent être identifiés notamment dans le cas où la Société de Gestion entretient par ailleurs des relations commerciales avec Société Générale en parallèle de sa désignation en tant que Dépositaire (ce qui peut être le cas lorsque Société Générale calcule, par délégation de la Société de gestion, la valeur liquidative des OPC dont Société Générale est le Dépositaire ou lorsqu'un lien de groupe existe entre la Société de gestion et le Dépositaire). |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

| Date de prospectus/DICI mis à jour | Section        | Type de mise à jour | Avant | Après  |
|------------------------------------|----------------|---------------------|-------|--|
| 01/09/2022                         | NOTE DETAILLÉE | Ajout               |       | <p>Afin de gérer ces situations, le Dépositaire a mis en place et met à jour une politique de gestion des conflits d'intérêts ayant pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'identification et l'analyse des situations de conflits d'intérêts potentiels</li> <li>- L'enregistrement, la gestion et le suivi des situations de conflits d'intérêts en : <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) Se basant sur les mesures permanentes en place afin de gérer les conflits d'intérêts comme la ségrégation des tâches, la séparation des lignes hiérarchiques et fonctionnelles, le suivi des listes d'initiés internes, des environnements informatiques dédiés;</li> <li>(ii) Mettant en oeuvre au cas par cas : <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) des mesures préventives et appropriées comme la création de liste de suivi ad hoc, de nouvelles murailles de Chine ou en vérifiant que les opérations sont traitées de manière appropriée et/ou en informant les clients concernés</li> <li>(b) ou en refusant de gérer des activités pouvant donner lieu à des conflits d'intérêts.</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> |
| 01/09/2022                         | NOTE DETAILLÉE | Ajout               |       | <p>Description des éventuelles fonctions de garde déléguées par le Dépositaire, liste des délégataires et sous-déléguataires et identification des conflits d'intérêts susceptibles de résulter d'une telle délégation.</p>  |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

| Date de prospectus/DICI mis à jour | Section           | Type de mise à jour | Avant | Après   |
|------------------------------------|-------------------|---------------------|-------|---|
| 01/09/2022                         | NOTE<br>DETAILLÉE | Ajout               |       | <p>Le Dépositaire est responsable de la garde des actifs (telle que définie à l'article 22.5 de la Directive 2009/65/CE modifiée par la Directive 2014/91/UE). Afin d'offrir les services liés à la conservation d'actifs dans un grand nombre de pays et de permettre aux OPC de réaliser leurs objectifs d'investissement, le Dépositaire a désigné des sous-conservateurs dans les pays où le Dépositaire n'aurait pas directement une présence locale. Ces entités sont listées sur le site internet suivant:<br/>SGSS new01</p> <p>En conformité avec l'article 22 bis 2. de la Directive UCITS V, le processus de désignation et de supervision des sous-conservateurs suit les plus hauts standards de qualité, incluant la gestion des conflits d'intérêt potentiels qui pourraient survenir à l'occasion de ces désignations. Le Dépositaire a établi une politique efficace d'identification, de prévention et de gestion des conflits d'intérêts en conformité avec la réglementation nationale et internationale ainsi qu'aux standards internationaux.</p> <p>La délégation des fonctions de garde du Dépositaire est susceptible d'entraîner des conflits d'intérêt. Ces derniers ont été identifiés et sont contrôlés. La politique mise en oeuvre au sein du Dépositaire consiste en un dispositif qui permet de prévenir la survenance de situations de conflits d'intérêts et d'exercer ses activités d'une façon qui garantit que le Dépositaire agit toujours au mieux des intérêts des OPC. Les mesures de prévention consistent en particulier à assurer la confidentialité des informations échangées, à séparer</p> |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

| Date de prospectus/DICI mis à jour | Section        | Type de mise à jour | Avant | Après  |
|------------------------------------|----------------|---------------------|-------|--|
|                                    |                |                     |       | physiquement les principales activités susceptibles d'entrer en conflit d'intérêts, à identifier et classer rémunérations et avantages monétaires et non-monétaires et à mettre en place des dispositifs et politiques en matière de cadeaux et d'événements. Les informations à jour relatives aux points précédents seront adressées à l'investisseur sur demande.   |
| 01/09/2022                         | NOTE DETAILLÉE | Ajout               |       | Le dépositaire étant indépendant de la société de gestion, il n'existe pas de conflits d'intérêts pouvant découler de cette situation.   |
| 01/09/2022                         | NOTE DETAILLÉE | Ajout               |       | Identité du Dépositaire de l'OPC   |
| 01/09/2022                         | NOTE DETAILLÉE | Ajout               |       | Le Dépositaire de l'OPC, agissant par l'intermédiaire de son département « Securities Services » est Société Générale S.A. (le « Dépositaire »), dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann à Paris (75009), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 120 222, établissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis au contrôle de l'Autorité des marchés financiers (AMF). |
| 01/09/2022                         | NOTE DETAILLÉE | Ajout               |       | Description des responsabilités du Dépositaire et des conflits d'intérêts potentiels   |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

| Date de prospectus/DICI mis à jour | Section        | Type de mise à jour | Avant | Après   |
|------------------------------------|----------------|---------------------|-------|---|
| 01/09/2022                         | NOTE DETAILLÉE | Ajout               |       | <p>Le Dépositaire exerce trois types de responsabilités, respectivement le contrôle de la régularité des décisions de la société de gestion, le suivi des flux espèces de l'OPC et la garde des actifs de l'OPC. L'objectif premier du Dépositaire est de protéger l'intérêt des porteurs / investisseurs de l'OPC. Des conflits d'intérêts potentiels peuvent être identifiés notamment dans le cas où la Société de Gestion entretient par ailleurs des relations commerciales avec Société Générale en parallèle de sa désignation en tant que Dépositaire (ce qui peut être le cas lorsque Société Générale calcule, par délégation de la Société de gestion, la valeur liquidative des OPC dont Société Générale est le Dépositaire ou lorsqu'un lien de groupe existe entre la Société de gestion et le Dépositaire).</p> |
| 01/09/2022                         | NOTE DETAILLÉE | Ajout               |       | <p>Afin de gérer ces situations, le Dépositaire a mis en place et met à jour une politique de gestion des conflits d'intérêts ayant pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'identification et l'analyse des situations de conflits d'intérêts potentiels</li> <li>- L'enregistrement, la gestion et le suivi des situations de conflits d'intérêts en :</li> </ul> <p>(i) Se basant sur les mesures permanentes en place afin de gérer les conflits d'intérêts comme la ségrégation des tâches, la séparation des lignes hiérarchiques et fonctionnelles, le suivi des listes d'initiés internes, des environnements informatiques dédiés;</p> <p>(ii) Mettant en oeuvre au cas par cas :</p> <p>(a) des mesures préventives et</p>  |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

| Date de prospectus/DICI mis à jour | Section        | Type de mise à jour | Avant | Après  |
|------------------------------------|----------------|---------------------|-------|--|
|                                    |                |                     |       | appropriées comme la création de liste de suivi ad hoc, de nouvelles murailles de Chine ou en vérifiant que les opérations sont traitées de manière appropriée et/ou en informant les clients concernés (b) ou en refusant de gérer des activités pouvant donner lieu à des conflits d'intérêts. |
| 01/09/2022                         | NOTE DETAILLEE | Ajout               |       | Description des éventuelles fonctions de garde déléguées par le Dépositaire, liste des délégataires et sous-délégataires et identification des conflits d'intérêts susceptibles de résulter d'une telle délégation.  |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

| Date de prospectus/DICI mis à jour | Section           | Type de mise à jour | Avant | Après   |
|------------------------------------|-------------------|---------------------|-------|---|
| 01/09/2022                         | NOTE<br>DETAILLÉE | Ajout               |       | <p>Le Dépositaire est responsable de la garde des actifs (telle que définie à l'article 22.5 de la Directive 2009/65/CE modifiée par la Directive 2014/91/UE). Afin d'offrir les services liés à la conservation d'actifs dans un grand nombre de pays et de permettre aux OPC de réaliser leurs objectifs d'investissement, le Dépositaire a désigné des sous-conservateurs dans les pays où le Dépositaire n'aurait pas directement une présence locale. Ces entités sont listées sur le site internet suivant:<br/>SGSS new01</p> <p>En conformité avec l'article 22 bis 2. de la Directive UCITS V, le processus de désignation et de supervision des sous-conservateurs suit les plus hauts standards de qualité, incluant la gestion des conflits d'intérêt potentiels qui pourraient survenir à l'occasion de ces désignations. Le Dépositaire a établi une politique efficace d'identification, de prévention et de gestion des conflits d'intérêts en conformité avec la réglementation nationale et internationale ainsi qu'aux standards internationaux.</p> <p>La délégation des fonctions de garde du Dépositaire est susceptible d'entraîner des conflits d'intérêt. Ces derniers ont été identifiés et sont contrôlés. La politique mise en oeuvre au sein du Dépositaire consiste en un dispositif qui permet de prévenir la survenance de situations de conflits d'intérêts et d'exercer ses activités d'une façon qui garantit que le Dépositaire agit toujours au mieux des intérêts des OPC. Les mesures de prévention consistent en particulier à assurer la confidentialité des informations échangées, à séparer</p> |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

| Date de prospectus/DICI mis à jour | Section        | Type de mise à jour | Avant | Après   |
|------------------------------------|----------------|---------------------|-------|---|
|                                    |                |                     |       | <p>physiquement les principales activités susceptibles d'entrer en conflit d'intérêts, à identifier et classer rémunérations et avantages monétaires et non-monétaires et à mettre en place des dispositifs et politiques en matière de cadeaux et d'événements. Les informations à jour relatives aux points précédents seront adressées à l'investisseur sur demande.</p> |
| 01/09/2022                         | NOTE DETAILLEE | Ajout               |       | Nominatif ou au porteur   |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

| Date de prospectus/DICI mis à jour | Section        | Type de mise à jour | Avant  | Après   |
|------------------------------------|----------------|---------------------|--|---|
| 01/09/2022                         | NOTE DETAILLEE | Modification        | <p>Le fonds n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Cependant, la performance du fonds peut être comparée a posteriori avec celle de l'indice composite suivant :</p> <p>50% €STR + 25% CAC 40 + 25% Euro Stoxx 50.<br/>Cet indice de référence est rebalancé mensuellement le dernier jour ouvré bancaire français de chaque mois : la pondération de chacun des composants de l'indice de référence est remise à son poids sus-mentionné.<br/>Cet indice de référence est libellé en euro, calculé sur les cours de clôture, dividendes réinvestis.</p> <p>- €STR (Euro Short Term Rate) exprime le taux du marché monétaire euro au jour le jour. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone euro.</p> <p>- CAC 40 : indice actions de la place de Paris, calculé en continu à partir d'un échantillon de 40 valeurs françaises sélectionnées pour leur représentativité et leur importance.</p> <p>- Euro Stoxx 50 : sous-ensemble de l'Euro Stoxx (représentatif du tissu économique des 16 pays de la zone Euro), il est constitué d'un échantillon de 50 des plus grandes valeurs sélectionnées en fonction de leur capitalisation boursière, de leur liquidité et de leur poids sectoriel.</p> | <p>Le fonds n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Cependant, la performance du fonds peut être comparée a posteriori avec celle de l'indice composite suivant :</p> <p>50% €STR + 25% CAC 40 + 25% Euro Stoxx 50.<br/>Cet indice composite est rebalancé mensuellement le dernier jour ouvré bancaire français de chaque mois : la pondération de chacun des composants de l'indice composite est remise à son poids sus-mentionné.<br/>Cet indice composite est libellé en euro, calculé sur les cours de clôture, dividendes réinvestis.</p> <p>- €STR (Euro Short Term Rate) exprime le taux du marché monétaire euro au jour le jour. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone euro.</p> <p>- CAC 40 : indice actions de la place de Paris, calculé en continu à partir d'un échantillon de 40 valeurs françaises sélectionnées pour leur représentativité et leur importance.</p> <p>- Euro Stoxx 50 : sous-ensemble de l'Euro Stoxx (représentatif du tissu économique des 16 pays de la zone Euro), il est constitué d'un échantillon de 50 des plus grandes valeurs sélectionnées en fonction de leur capitalisation boursière, de leur liquidité et de leur poids sectoriel.</p> |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

| Date de prospectus/DICI mis à jour | Section        | Type de mise à jour | Avant  | Après   |
|------------------------------------|----------------|---------------------|--|---|
| 01/09/2022                         | NOTE DETAILLEE | Modification        | <p>Le fonds n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Cependant, la performance du fonds peut être comparée a posteriori avec celle de l'indice composite suivant :</p> <p>50% €STR + 25% CAC 40 + 25% Euro Stoxx 50.<br/>Cet indice de référence est rebalancé mensuellement le dernier jour ouvré bancaire français de chaque mois : la pondération de chacun des composants de l'indice de référence est remise à son poids sus-mentionné.<br/>Cet indice de référence est libellé en euro, calculé sur les cours de clôture, dividendes réinvestis.</p> <p>- €STR (Euro Short Term Rate) exprime le taux du marché monétaire euro au jour le jour. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone euro.</p> <p>- CAC 40 : indice actions de la place de Paris, calculé en continu à partir d'un échantillon de 40 valeurs françaises sélectionnées pour leur représentativité et leur importance.</p> <p>- Euro Stoxx 50 : sous-ensemble de l'Euro Stoxx (représentatif du tissu économique des 16 pays de la zone Euro), il est constitué d'un échantillon de 50 des plus grandes valeurs sélectionnées en fonction de leur capitalisation boursière, de leur liquidité et de leur poids sectoriel.</p> | <p>Le fonds n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Cependant, la performance du fonds peut être comparée a posteriori avec celle de l'indice composite suivant :</p> <p>50% €STR + 25% CAC 40 + 25% Euro Stoxx 50.<br/>Cet indice composite est rebalancé mensuellement le dernier jour ouvré bancaire français de chaque mois : la pondération de chacun des composants de l'indice composite est remise à son poids sus-mentionné.<br/>Cet indice composite est libellé en euro, calculé sur les cours de clôture, dividendes réinvestis.</p> <p>- €STR (Euro Short Term Rate) exprime le taux du marché monétaire euro au jour le jour. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone euro.</p> <p>- CAC 40 : indice actions de la place de Paris, calculé en continu à partir d'un échantillon de 40 valeurs françaises sélectionnées pour leur représentativité et leur importance.</p> <p>- Euro Stoxx 50 : sous-ensemble de l'Euro Stoxx (représentatif du tissu économique des 16 pays de la zone Euro), il est constitué d'un échantillon de 50 des plus grandes valeurs sélectionnées en fonction de leur capitalisation boursière, de leur liquidité et de leur poids sectoriel.</p> |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

| Date de prospectus/DICI mis à jour | Section        | Type de mise à jour | Avant  | Après  |
|------------------------------------|----------------|---------------------|--|--|
| 01/09/2022                         | NOTE DETAILLÉE | Modification        | <p>Le portefeuille vise à offrir une gestion permettant de capter les hausses d'une « Valeur de Pilotage » (définition ci-après), tout en préservant partiellement le portefeuille dans les phases baissières, sans garantie explicite, au moyen d'une allocation dite systématique.</p> <p>« Valeur de Pilotage » : valeur composée à 50% de l'indice CAC 40 et à 50% de l'indice Euro Stoxx 50 (dividendes nets réinvestis), utilisée par l'équipe de gestion du FCP afin de piloter l'exposition actions du portefeuille. Valeur en base 100 établie en cours de clôture du dernier jour ouvré de bourse de l'année civile.</p> <p>La politique d'investissement associe deux sources de valeur ajoutée :</p> <p>1-une allocation systématique de l'exposition aux marchés actions pilotée en fonction des niveaux de valorisation atteints par la « Valeur de Pilotage ».</p> <p>2-une gestion active basée sur trois approches complémentaires : analyse macroéconomique de l'environnement de marché, analyse graphique des tendances et cycles de marché, analyse technique des indicateurs de risque et de volatilité.</p> <p>L'association de ces trois approches permet de dégager un scénario de marché et de définir des orientations d'investissements : zones géographiques, secteurs d'activités, niveaux de capitalisation boursière, sensibilité, etc.</p> <p>Le concept de gestion de l'allocation systématique consiste à faire varier l'exposition du portefeuille aux marchés actions</p> | <p>Stratégie financière</p> <p>Le portefeuille vise à offrir une gestion permettant de capter les hausses d'une « Valeur de Pilotage » (définition ci-après), tout en préservant partiellement le portefeuille dans les phases baissières, sans garantie explicite, au moyen d'une allocation dite systématique.</p> <p>« Valeur de Pilotage » : valeur composée à 50% de l'indice CAC 40 et à 50% de l'indice Euro Stoxx 50 (dividendes nets réinvestis), utilisée par l'équipe de gestion du FCP afin de piloter l'exposition actions du portefeuille. Valeur en base 100 établie en cours de clôture du dernier jour ouvré de bourse de l'année civile.</p> <p>La politique d'investissement associe deux sources de valeur ajoutée :</p> <p>1-une allocation systématique de l'exposition aux marchés actions pilotée en fonction des niveaux de valorisation atteints par la « Valeur de Pilotage ».</p> <p>2-une gestion active basée sur trois approches complémentaires : analyse macroéconomique de l'environnement de marché, analyse graphique des tendances et cycles de marché, analyse technique des indicateurs de risque et de volatilité.</p> <p>L'association de ces trois approches permet de dégager un scénario de marché et de définir des orientations d'investissements : zones géographiques, secteurs d'activités, niveaux de capitalisation boursière, sensibilité, etc.</p> <p>Le concept de gestion de l'allocation systématique consiste</p> |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

| Date de prospectus/DICI mis à jour | Section        | Type de mise à jour | Avant  | Après  |
|------------------------------------|----------------|---------------------|--|--|
|                                    |                |                     | <p>en fonction d'un mécanisme de paliers prédéfinis par l'équipe de gestion.</p> <p>Ainsi, l'exposition du portefeuille aux marchés actions, initiale et à chaque début d'année, est de 60%. Celle-ci évolue entre 40% et 60%, sur une année calendaire à partir de la Valeur de Pilotage en base 100 (cours de clôture du dernier jour ouvré de l'année précédente).</p> <p>La désensibilisation du portefeuille aux marchés actions se fait de façon progressive par un mécanisme de paliers prédéfinis par l'équipe de gestion.</p> <p>À chaque nouveau franchissement de palier, le gérant désensibilise le portefeuille aux marchés actions et réinvestit le solde principalement en OPC de produits de taux (OPC offrant une exposition à des actifs monétaires et obligataires).</p> <p>Une diversification en OPC alternatifs peut être utilisée pour dynamiser la gestion de la poche taux grâce à une décorrélation de cette classe d'actif.</p> <p>Une réinitialisation de cette Valeur de Pilotage est mise en place à chaque fin d'année civile.</p> <p>Le gérant respecte les expositions définies ci-dessous dans une fourchette de +/- 2,5%.</p> | <p>à faire varier l'exposition du portefeuille aux marchés actions en fonction d'un mécanisme de paliers prédéfinis par l'équipe de gestion.</p> <p>Ainsi, l'exposition du portefeuille aux marchés actions, initiale et à chaque début d'année, est de 60%. Celle-ci évolue entre 40% et 60%, sur une année calendaire à partir de la Valeur de Pilotage en base 100 (cours de clôture du dernier jour ouvré de l'année précédente).</p> <p>La désensibilisation du portefeuille aux marchés actions se fait de façon progressive par un mécanisme de paliers prédéfinis par l'équipe de gestion.</p> <p>À chaque nouveau franchissement de palier, le gérant désensibilise le portefeuille aux marchés actions et réinvestit le solde principalement en OPC de produits de taux (OPC offrant une exposition à des actifs monétaires et obligataires).</p> <p>Une diversification en OPC alternatifs peut être utilisée pour dynamiser la gestion de la poche taux grâce à une décorrélation de cette classe d'actif.</p> <p>Une réinitialisation de cette Valeur de Pilotage est mise en place à chaque fin d'année civile.</p> <p>Le gérant respecte les expositions définies ci-dessous dans une fourchette de +/- 2,5%.</p> |
| 01/09/2022                         | NOTE DETAILLÉE | Ajout               |  | L'indice composite n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.  |
| 01/09/2022                         | NOTE DETAILLÉE | Ajout               |  | L'indice composite n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par   |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

| Date de prospectus/DICI mis à jour | Section        | Type de mise à jour | Avant | Après  |
|------------------------------------|----------------|---------------------|-------|--|
|                                    |                |                     |       | le portefeuille.   |
| 01/09/2022                         | NOTE DETAILLEE | Ajout               |       | L'OPC promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement « Disclosure ».<br>L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque.   |
| 01/09/2022                         | NOTE DETAILLEE | Ajout               |       | Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale. |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

| Date de prospectus/DICI mis à jour | Section        | Type de mise à jour | Avant | Après  |
|------------------------------------|----------------|---------------------|-------|--|
| 01/09/2022                         | NOTE DETAILLEE | Ajout               |       | <p>Pour sélectionner les valeurs éligibles au sein de l'univers d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée avec une analyse extra-financière. Ainsi, en complément de la prise en compte de contraintes financières, le processus d'investissement prévoit l'intégration de contraintes extra-financières (notations ESG et exclusions) de sorte à sélectionner les émetteurs et les OPC les plus vertueux.</p> <p>L'équipe de gestion pilote ainsi la note moyenne ESG du portefeuille.</p> <p>L'univers d'investissement peut être représenté par l'indice composite :</p> <p>25% CAC 40 + 25% Euro Stoxx 50 + 50% Rating D</p> <p>Le processus d'investissement prévoit ainsi 1° l'encadrement préalable de l'univers d'investissement via des analyses financière et extra-financière des émetteurs de chacun des titres de l'univers d'investissement, l'exclusion de certains émetteurs et l'intégration des principes de gestion ESG d'Amundi et 2° la construction d'un portefeuille basée sur la sélection de titres combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix.</p> <p>Stratégie extra-financière</p> |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

| Date de prospectus/DICI mis à jour | Section | Type de mise à jour | Avant | Après   |
|------------------------------------|---------|---------------------|-------|---|
|                                    |         |                     |       | <p>1) Analyse extra-financière</p> <p>La note ESG vise à mesurer la performance ESG (Environnement, Social, Gouvernance) d'une entreprise, c'est à dire sa capacité à anticiper et à gérer les risques et opportunités de durabilité inhérents à son secteur d'activité et à sa position stratégique. La note ESG évalue également la capacité de l'entreprise à gérer l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note).</p> <p>L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation Internationale du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Ce référentiel est composé d'un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à chaque secteur. Ce référentiel est alimenté par des données extra-financières de fournisseurs externes et par des analyses qualitatives sectorielles et thématiques.</p> <p>Concernant spécifiquement les Etats, l'analyse extra-financière a pour but d'évaluer et comparer les niveaux d'intégration des trois critères ESG dans les systèmes institutionnels et les politiques publiques. Elle repose sur une centaine d'indicateurs répartis en 3 dimensions : Conformité (par exemple, ratification des traités internationaux), Actions (dépenses publiques en matière de politiques ESG) et Résultats (quantifiables et mesurables).</p> |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

| Date de prospectus/DICI mis à jour | Section | Type de mise à jour | Avant | Après   |
|------------------------------------|---------|---------------------|-------|---|
|                                    |         |                     |       | <p>Les notations ESG sont mises à jour mensuellement en fonction des données fournies par les agences de notation.</p> <p>La méthodologie d'analyse repose sur 38 critères dont 17 génériques communs à l'ensemble des secteurs, et 21 critères spécifiques, propres aux enjeux des différents secteurs conformément à la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site internet : <a href="http://www.amundi.com">www.amundi.com</a>.</p> <p>Le taux de couverture des titres en portefeuille (i.e titres qui font l'objet d'une notation ESG) est conforme à la position-recommandation 2020-03 de l'AMF selon le type d'instrument concerné.</p> <p>Limites de l'approche retenue</p> <p>L'approche « Best-in-class » n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche et le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le FCP applique un certain nombre d'exclusions (telles que détaillées ci-après) ainsi que la politique d'engagement du groupe. Cette dernière vise, d'une part, à dialoguer avec les entreprises pour améliorer leurs pratiques ESG et d'autre part, à mieux intégrer leur exposition aux risques ESG.</p> <p>2) Construction du portefeuille<br/>L'OPC intègre des facteurs de</p> |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

| Date de prospectus/DICI mis à jour | Section | Type de mise à jour | Avant | Après   |
|------------------------------------|---------|---------------------|-------|---|
|                                    |         |                     |       | <p>durabilité dans son processus d'investissement en conciliant la recherche de performance avec une approche responsable respectant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la sélection des valeurs.</p> <p>1. Sélection des titres en direct</p> <p>L'équipe de gestion applique à l'univers d'investissement la politique d'exclusion d'Amundi qui inclut les règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les exclusions légales sur l'armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri...);</li> <li>les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial*, sans mesures correctives crédibles ;</li> <li>les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac; (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site <a href="http://www.amundi.fr">www.amundi.fr</a>).</li> </ul> <p>Sur la base de l'analyse extra-financière menée, l'équipe de gestion exclut également les émetteurs notés G à l'achat. En cas de dégradation de la notation d'un émetteur à G ou équivalent alors qu'il était déjà présent dans le portefeuille, la société de gestion décidera de céder les titres dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des porteurs.</p> <p>* United Nations Global Compact (UN Global Compact) : "Le Pacte Mondial invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs</p> |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

| Date de prospectus/DICI mis à jour | Section | Type de mise à jour | Avant | Après  |
|------------------------------------|---------|---------------------|-------|--|
|                                    |         |                     |       | <p>fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption.</p> <p>2. Sélection des OPC</p> <p>Le Fonds investit principalement dans des OPC classés Article 8 ou Article 9 au sens du Règlement « Disclosure ». En outre, au moins 90% des OPC sélectionnés respectent l'approche de communication réduite ou l'approche de communication centrale au sens de la doctrine AMF 2020-03.</p> <p>Il peut s'agir d'OPC internes, c'est-à-dire gérés par une société de gestion du groupe Amundi et qui mettent en œuvre les principes mentionnés au 1- ci-dessus, ou d'OPC externes.</p> <p>La sélection d'OPC externes classés Article 8 ou Article 9 au sens du Règlement « Disclosure » repose plus particulièrement sur les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de bonnes pratiques ESG (notations sociale, environnementale et de gouvernance d'entreprise correspondant à l'évaluation de la responsabilité sociale des entreprises réalisée par des agences de notations spécialisées et la présence d'analystes spécialisés dans ce domaine au sein de la société de gestion) des sous-jacents composant ces portefeuilles ;</li> <li>- de transparence des processus d'analyse extra-financière et de construction du portefeuille, ainsi que la traçabilité des notes</li> </ul> |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

| Date de prospectus/DICI mis à jour | Section | Type de mise à jour | Avant | Après  |
|------------------------------------|---------|---------------------|-------|--|
|                                    |         |                     |       | <p>financières et extra-financières des titres de l'OPC ;</p> <p>- de qualité du reporting des OPC (analyse ESG, périodicité et attribution de performance pertinentes).</p> <p>Limite de l'approche retenue</p> <p>Les OPC sous-jacents sélectionnés peuvent mettre en œuvre des stratégies ISR ou ESG différentes de celles mises en œuvre au sein du fonds notamment s'il s'agit d'OPC externes lesquels peuvent disposer d'approches de prises en compte de critères extra-financiers différentes.</p> <p>3. Prise en compte des notes extra-financières</p> <p>L'OPC met en œuvre une approche en amélioration de note consistant à obtenir une note ESG moyenne pondérée supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement.</p> <p>L'équipe de gestion privilégie donc les émetteurs et les OPC sous-jacents ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).</p> |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

| Date de prospectus/DICI mis à jour | Section        | Type de mise à jour | Avant | Après  |
|------------------------------------|----------------|---------------------|-------|--|
| 01/09/2022                         | NOTE DETAILLEE | Ajout               |       | L'OPC promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement « Disclosure ».<br>L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque.   |
| 01/09/2022                         | NOTE DETAILLEE | Ajout               |       | Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale. |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

| Date de prospectus/DICI mis à jour | Section        | Type de mise à jour | Avant | Après  |
|------------------------------------|----------------|---------------------|-------|--|
| 01/09/2022                         | NOTE DETAILLÉE | Ajout               |       | <p>Pour sélectionner les valeurs éligibles au sein de l'univers d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée avec une analyse extra-financière. Ainsi, en complément de la prise en compte de contraintes financières, le processus d'investissement prévoit l'intégration de contraintes extra-financières (notations ESG et exclusions) de sorte à sélectionner les émetteurs et les OPC les plus vertueux.</p> <p>L'équipe de gestion pilote ainsi la note moyenne ESG du portefeuille.</p> <p>L'univers d'investissement peut être représenté par l'indice composite :</p> <p>25% CAC 40 + 25% Euro Stoxx 50 + 50% Rating D</p> <p>Le processus d'investissement prévoit ainsi 1° l'encadrement préalable de l'univers d'investissement via des analyses financière et extra-financière des émetteurs de chacun des titres de l'univers d'investissement, l'exclusion de certains émetteurs et l'intégration des principes de gestion ESG d'Amundi et 2° la construction d'un portefeuille basée sur la sélection de titres combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix.</p> <p>Stratégie extra-financière</p> |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

| Date de prospectus/DICI mis à jour | Section | Type de mise à jour | Avant | Après   |
|------------------------------------|---------|---------------------|-------|---|
|                                    |         |                     |       | <p>1) Analyse extra-financière</p> <p>La note ESG vise à mesurer la performance ESG (Environnement, Social, Gouvernance) d'une entreprise, c'est à dire sa capacité à anticiper et à gérer les risques et opportunités de durabilité inhérents à son secteur d'activité et à sa position stratégique. La note ESG évalue également la capacité de l'entreprise à gérer l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note).</p> <p>L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation Internationale du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Ce référentiel est composé d'un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à chaque secteur. Ce référentiel est alimenté par des données extra-financières de fournisseurs externes et par des analyses qualitatives sectorielles et thématiques.</p> <p>Concernant spécifiquement les Etats, l'analyse extra-financière a pour but d'évaluer et comparer les niveaux d'intégration des trois critères ESG dans les systèmes institutionnels et les politiques publiques. Elle repose sur une centaine d'indicateurs répartis en 3 dimensions : Conformité (par exemple, ratification des traités internationaux), Actions (dépenses publiques en matière de politiques ESG) et Résultats (quantifiables et mesurables).</p> |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

| Date de prospectus/DICI mis à jour | Section | Type de mise à jour | Avant | Après   |
|------------------------------------|---------|---------------------|-------|---|
|                                    |         |                     |       | <p>Les notations ESG sont mises à jour mensuellement en fonction des données fournies par les agences de notation.</p> <p>La méthodologie d'analyse repose sur 38 critères dont 17 génériques communs à l'ensemble des secteurs, et 21 critères spécifiques, propres aux enjeux des différents secteurs conformément à la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site internet : <a href="http://www.amundi.com">www.amundi.com</a>.</p> <p>Le taux de couverture des titres en portefeuille (i.e titres qui font l'objet d'une notation ESG) est conforme à la position-recommandation 2020-03 de l'AMF selon le type d'instrument concerné.</p> <p>Limites de l'approche retenue</p> <p>L'approche « Best-in-class » n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche et le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le FCP applique un certain nombre d'exclusions (telles que détaillées ci-après) ainsi que la politique d'engagement du groupe. Cette dernière vise, d'une part, à dialoguer avec les entreprises pour améliorer leurs pratiques ESG et d'autre part, à mieux intégrer leur exposition aux risques ESG.</p> <p>2) Construction du portefeuille<br/>L'OPC intègre des facteurs de</p> |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

| Date de prospectus/DICI mis à jour | Section | Type de mise à jour | Avant | Après   |
|------------------------------------|---------|---------------------|-------|---|
|                                    |         |                     |       | <p>durabilité dans son processus d'investissement en conciliant la recherche de performance avec une approche responsable respectant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la sélection des valeurs.</p> <p>1. Sélection des titres en direct</p> <p>L'équipe de gestion applique à l'univers d'investissement la politique d'exclusion d'Amundi qui inclut les règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les exclusions légales sur l'armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri...);</li> <li>les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial*, sans mesures correctives crédibles ;</li> <li>les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac; (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site <a href="http://www.amundi.fr">www.amundi.fr</a>).</li> </ul> <p>Sur la base de l'analyse extra-financière menée, l'équipe de gestion exclut également les émetteurs notés G à l'achat. En cas de dégradation de la notation d'un émetteur à G ou équivalent alors qu'il était déjà présent dans le portefeuille, la société de gestion décidera de céder les titres dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des porteurs.</p> <p>* United Nations Global Compact (UN Global Compact) : "Le Pacte Mondial invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs</p> |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

| Date de prospectus/DICI mis à jour | Section | Type de mise à jour | Avant | Après  |
|------------------------------------|---------|---------------------|-------|--|
|                                    |         |                     |       | <p>fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption.</p> <p>2. Sélection des OPC</p> <p>Le Fonds investit principalement dans des OPC classés Article 8 ou Article 9 au sens du Règlement « Disclosure ». En outre, au moins 90% des OPC sélectionnés respectent l'approche de communication réduite ou l'approche de communication centrale au sens de la doctrine AMF 2020-03.</p> <p>Il peut s'agir d'OPC internes, c'est-à-dire gérés par une société de gestion du groupe Amundi et qui mettent en œuvre les principes mentionnés au 1- ci-dessus, ou d'OPC externes.</p> <p>La sélection d'OPC externes classés Article 8 ou Article 9 au sens du Règlement « Disclosure » repose plus particulièrement sur les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de bonnes pratiques ESG (notations sociale, environnementale et de gouvernance d'entreprise correspondant à l'évaluation de la responsabilité sociale des entreprises réalisée par des agences de notations spécialisées et la présence d'analystes spécialisés dans ce domaine au sein de la société de gestion) des sous-jacents composant ces portefeuilles ;</li> <li>- de transparence des processus d'analyse extra-financière et de construction du portefeuille, ainsi que la traçabilité des notes</li> </ul> |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

| Date de prospectus/DICI mis à jour | Section | Type de mise à jour | Avant | Après  |
|------------------------------------|---------|---------------------|-------|--|
|                                    |         |                     |       | <p>financières et extra-financières des titres de l'OPC ;</p> <p>- de qualité du reporting des OPC (analyse ESG, périodicité et attribution de performance pertinentes).</p> <p>Limite de l'approche retenue</p> <p>Les OPC sous-jacents sélectionnés peuvent mettre en œuvre des stratégies ISR ou ESG différentes de celles mises en œuvre au sein du fonds notamment s'il s'agit d'OPC externes lesquels peuvent disposer d'approches de prises en compte de critères extra-financiers différentes.</p> <p>3. Prise en compte des notes extra-financières</p> <p>L'OPC met en œuvre une approche en amélioration de note consistant à obtenir une note ESG moyenne pondérée supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement.</p> <p>L'équipe de gestion privilégie donc les émetteurs et les OPC sous-jacents ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).</p> |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

| Date de prospectus/DICI mis à jour | Section        | Type de mise à jour | Avant  | Après  |
|------------------------------------|----------------|---------------------|--|--|
| 01/09/2022                         | NOTE DETAILLÉE | Modification        | <p>Le portefeuille vise à offrir une gestion permettant de capter les hausses d'une « Valeur de Pilotage » (définition ci-après), tout en préservant partiellement le portefeuille dans les phases baissières, sans garantie explicite, au moyen d'une allocation dite systématique.</p> <p>« Valeur de Pilotage » : valeur composée à 50% de l'indice CAC 40 et à 50% de l'indice Euro Stoxx 50 (dividendes nets réinvestis), utilisée par l'équipe de gestion du FCP afin de piloter l'exposition actions du portefeuille. Valeur en base 100 établie en cours de clôture du dernier jour ouvré de bourse de l'année civile.</p> <p>La politique d'investissement associe deux sources de valeur ajoutée :</p> <p>1-une allocation systématique de l'exposition aux marchés actions pilotée en fonction des niveaux de valorisation atteints par la « Valeur de Pilotage ».</p> <p>2-une gestion active basée sur trois approches complémentaires : analyse macroéconomique de l'environnement de marché, analyse graphique des tendances et cycles de marché, analyse technique des indicateurs de risque et de volatilité.</p> <p>L'association de ces trois approches permet de dégager un scénario de marché et de définir des orientations d'investissements : zones géographiques, secteurs d'activités, niveaux de capitalisation boursière, sensibilité, etc.</p> <p>Le concept de gestion de l'allocation systématique consiste à faire varier l'exposition du portefeuille aux marchés actions</p> | <p>Stratégie financière</p> <p>Le portefeuille vise à offrir une gestion permettant de capter les hausses d'une « Valeur de Pilotage » (définition ci-après), tout en préservant partiellement le portefeuille dans les phases baissières, sans garantie explicite, au moyen d'une allocation dite systématique.</p> <p>« Valeur de Pilotage » : valeur composée à 50% de l'indice CAC 40 et à 50% de l'indice Euro Stoxx 50 (dividendes nets réinvestis), utilisée par l'équipe de gestion du FCP afin de piloter l'exposition actions du portefeuille. Valeur en base 100 établie en cours de clôture du dernier jour ouvré de bourse de l'année civile.</p> <p>La politique d'investissement associe deux sources de valeur ajoutée :</p> <p>1-une allocation systématique de l'exposition aux marchés actions pilotée en fonction des niveaux de valorisation atteints par la « Valeur de Pilotage ».</p> <p>2-une gestion active basée sur trois approches complémentaires : analyse macroéconomique de l'environnement de marché, analyse graphique des tendances et cycles de marché, analyse technique des indicateurs de risque et de volatilité.</p> <p>L'association de ces trois approches permet de dégager un scénario de marché et de définir des orientations d'investissements : zones géographiques, secteurs d'activités, niveaux de capitalisation boursière, sensibilité, etc.</p> <p>Le concept de gestion de l'allocation systématique consiste</p> |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

| Date de prospectus/DICI mis à jour | Section | Type de mise à jour | Avant  | Après  |
|------------------------------------|---------|---------------------|--|--|
|                                    |         |                     | <p>en fonction d'un mécanisme de paliers prédéfinis par l'équipe de gestion.</p> <p>Ainsi, l'exposition du portefeuille aux marchés actions, initiale et à chaque début d'année, est de 60%. Celle-ci évolue entre 40% et 60%, sur une année calendaire à partir de la Valeur de Pilotage en base 100 (cours de clôture du dernier jour ouvré de l'année précédente).</p> <p>La désensibilisation du portefeuille aux marchés actions se fait de façon progressive par un mécanisme de paliers prédéfinis par l'équipe de gestion.</p> <p>À chaque nouveau franchissement de palier, le gérant désensibilise le portefeuille aux marchés actions et réinvestit le solde principalement en OPC de produits de taux (OPC offrant une exposition à des actifs monétaires et obligataires).</p> <p>Une diversification en OPC alternatifs peut être utilisée pour dynamiser la gestion de la poche taux grâce à une décorrélation de cette classe d'actif.</p> <p>Une réinitialisation de cette Valeur de Pilotage est mise en place à chaque fin d'année civile.</p> <p>Le gérant respecte les expositions définies ci-dessous dans une fourchette de +/- 2,5%.</p> | <p>à faire varier l'exposition du portefeuille aux marchés actions en fonction d'un mécanisme de paliers prédéfinis par l'équipe de gestion.</p> <p>Ainsi, l'exposition du portefeuille aux marchés actions, initiale et à chaque début d'année, est de 60%. Celle-ci évolue entre 40% et 60%, sur une année calendaire à partir de la Valeur de Pilotage en base 100 (cours de clôture du dernier jour ouvré de l'année précédente).</p> <p>La désensibilisation du portefeuille aux marchés actions se fait de façon progressive par un mécanisme de paliers prédéfinis par l'équipe de gestion.</p> <p>À chaque nouveau franchissement de palier, le gérant désensibilise le portefeuille aux marchés actions et réinvestit le solde principalement en OPC de produits de taux (OPC offrant une exposition à des actifs monétaires et obligataires).</p> <p>Une diversification en OPC alternatifs peut être utilisée pour dynamiser la gestion de la poche taux grâce à une décorrélation de cette classe d'actif.</p> <p>Une réinitialisation de cette Valeur de Pilotage est mise en place à chaque fin d'année civile.</p> <p>Le gérant respecte les expositions définies ci-dessous dans une fourchette de +/- 2,5%.</p> |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

| Date de prospectus/DICI mis à jour | Section        | Type de mise à jour | Avant | Après  |
|------------------------------------|----------------|---------------------|-------|--|
| 01/09/2022                         | NOTE DETAILLÉE | Ajout               |       | <p>Règlement (UE) 2020/852 (dit « Règlement sur la Taxonomie ») sur la mise en place d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement Disclosure.</p> <p>La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation des changements climatiques, (ii) adaptation aux changements climatiques, (iii) utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, (iv) transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et contrôle de la pollution, (vi) protection des écosystèmes sains.</p> <p>Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe "do no significant harm" ou "DNSH"), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.</p> <p>Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la</p> |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

| Date de prospectus/DICI mis à jour | Section | Type de mise à jour | Avant | Après  |
|------------------------------------|---------|---------------------|-------|--|
|                                    |         |                     |       | <p>Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.</p> <p>Nonobstant ce qui précède, le principe " ne pas nuire de manière significative " s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au compartiment qui prennent en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.</p> <p>Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fait ses meilleurs efforts pour divulguer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des Normes techniques réglementaires en ce qui concerne le contenu et la présentation des divulgations conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.</p> <p>Cet engagement sera réalisé de</p> |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

| Date de prospectus/DICI mis à jour | Section | Type de mise à jour | Avant | Après  |
|------------------------------------|---------|---------------------|-------|--|
|                                    |         |                     |       | <p>manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables qui sera mis à la disposition des investisseurs à ce moment-là.</p> <p>Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.</p> <p>A partir de la pleine disponibilité des données et de la finalisation des méthodologies de calcul pertinentes, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.</p> |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

| Date de prospectus/DICI mis à jour | Section        | Type de mise à jour | Avant | Après  |
|------------------------------------|----------------|---------------------|-------|--|
| 01/09/2022                         | NOTE DETAILLEE | Ajout               |       | <p>Règlement (UE) 2020/852 (dit « Règlement sur la Taxonomie ») sur la mise en place d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement Disclosure.</p> <p>La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation des changements climatiques, (ii) adaptation aux changements climatiques, (iii) utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, (iv) transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et contrôle de la pollution, (vi) protection des écosystèmes sains.</p> <p>Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe "do no significant harm" ou "DNSH"), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.</p> <p>Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la</p> |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

| Date de prospectus/DICI mis à jour | Section | Type de mise à jour | Avant | Après  |
|------------------------------------|---------|---------------------|-------|--|
|                                    |         |                     |       | <p>Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.</p> <p>Nonobstant ce qui précède, le principe " ne pas nuire de manière significative " s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au compartiment qui prennent en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.</p> <p>Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fait ses meilleurs efforts pour divulguer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des Normes techniques réglementaires en ce qui concerne le contenu et la présentation des divulgations conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.</p> <p>Cet engagement sera réalisé de</p> |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

| Date de prospectus/DICI mis à jour | Section        | Type de mise à jour | Avant   | Après  |
|------------------------------------|----------------|---------------------|---|--|
|                                    |                |                     |   | <p>manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables qui sera mis à la disposition des investisseurs à ce moment-là.</p> <p>Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.</p> <p>A partir de la pleine disponibilité des données et de la finalisation des méthodologies de calcul pertinentes, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.</p> |
| 01/09/2022                         | NOTE DETAILLEE | Modification        | Date de mise à jour du prospectus : 19 avril 2022   | Date de mise à jour du prospectus : 1er septembre 2022   |
| 01/09/2022                         | REGLEMENT      | Modification        | Date de la mise à jour du règlement : 19 avril 2022 | Date de la mise à jour du règlement : 1er septembre 2022   |

En aout 2022, SOCIETE GENERALE GESTION a repris en compte propre les parts que cet OPC détenait dans les fonds en liquidation LYXOR ALTERNATIVE INVESTMENT 1, 2 et 3.

Cette reprise a été réalisée sur la base des dernières valeurs liquidatives connues et publiées du 30/06/2022 pour un montant total de 1 6287.08 euros.

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

## Rapport d'activité

### Janvier 2022

Le changement de ton des banquiers centraux pour faire face aux pressions inflationnistes de plus en plus persistantes couplé à une montée en tension sur la crise ukrainienne ont ranimé la volatilité des marchés financiers.

Ainsi, à part le marché action britannique en hausse de +1.8% en €, l'ensemble des régions ressortent dans le rouge : les Etats-Unis finissent à -5.7% (en €), le Japon baisse de -5.0% (en €), la zone euro de -3.6% et les émergents termine le mois à -1.8% (en €).

Coté taux, l'arrêt des achats d'actifs et les anticipations de hausse des taux courts ont provoqué en ce début d'année une nette hausse des taux obligataires, à l'image du Bund, redevenu positif pour la première fois depuis le printemps 2019 ou du Tnote qui est remonté à 1.78 à la fin du mois.

Conformément au processus d'allocation systématique, le fonds a débuté l'année avec une surexposition aux actions de 10% par rapport à l'indice de référence.

Cependant, lorsque les performances du CAC 40 et de l'Eurostoxx 50 ont chuté de plus de 5% par rapport à leurs niveaux de début d'année, nous avons, conformément au processus, réduit l'exposition actions de 10%.

Ainsi à la fin du mois nous sommes revenu à une exposition action en ligne avec l'indice de référence.

Le fait d'être surexposé de 10% en actions avant l'activation du mouvement d'allocation explique la sous performance du fonds sur le mois.

### Février 2022

L'invasion russe en Ukraine est venue exacerber une volatilité qui se situait déjà à des niveaux élevés sur ce début d'année suite au changement de ton des banquiers centraux pour faire face aux pressions inflationnistes. Les prix du pétrole et du gaz ont poursuivi leur hausse dans un contexte d'incertitude sur le futur des exportations en provenance de Russie et font aujourd'hui porter un risque significatif sur la croissance. Dans ce contexte, sans surprise, l'ensemble des bourses mondiales a fortement corrigé.

Ainsi sur le mois, le CAC 40 termine en baisse de -4.84%. L'Eurostoxx 50 recule de -5.92%, le S&P 500 en \$ de -3.00% et le MSCI Emergent en \$ termine à -3.01%.

Coté taux, cette invasion est venue enrayer le rebond des taux obligataires qui avaient fortement progressés depuis le mois de décembre 2021. Ainsi le Bund après avoir atteint 0.3 au cours du mois de février est redescendu à 0.135 en fin de mois.

Sur la partie actions, la bonne performance de certains fonds sous-jacent de la zone euro au caractère plus défensif a limité la baisse.

Néanmoins, le fonds termine le mois en deçà de son indice de référence, pénalisé par ses actifs de diversification obligataire comme la dette émergente ou encore le crédit à haut rendement.

### Mars 2022

En mars, les effets de la guerre en Ukraine ont commencé à se faire sentir sur la conjoncture économique de la zone euro et dans une moindre mesure sur celle des Etats-Unis. L'inflation a poursuivi sa hausse, portée par l'envolée des prix de l'énergie et sa diffusion graduelle à d'autres secteurs. La plupart des banques centrales ont confirmé la tendance au resserrement monétaire. Ainsi, la Fed et la banque centrale d'Angleterre ont maintenu leur trajectoire de normalisation de leur politique en augmentant chacune leur taux directeur de 25 bps, conformément aux attentes.

Dans ce contexte sur le mois, les performances des actions ont été très contrastées entre d'un côté les Etats-Unis (S&P 500 +3.71%) qui sont arrivés à tirer leur épingle du jeu et l'Europe (Eurostoxx 50 à -0.46% et CAC 40 à +0.13%) et les pays émergents (MSCI Emergent en \$ -2.25%) qui ont été plus chahutés.

Les rendements obligataires ont quant à eux beaucoup progressé sur le mois, le BUND passant de 0.13 à 0.55 pendant que le Tnote passait de 1.82 à 2.34.

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

En début de mois, lorsque le CAC 40 et l'Eurostoxx 50 ont sous-performé de plus de 10% par rapport à leurs niveaux de début d'année, nous avons, conformément au processus d'allocation systématique, désensibilisé automatiquement le portefeuille de 10% aux marchés actions. Le fonds est donc depuis cette date sous-pondéré de 10% en actions par rapport à son indice de référence.

De plus, la baisse des marchés a pénalisé la performance des sous-jacents actions qui composent le fonds. Concernant les diversifications obligataires, le crédit « haut rendement » a été la seule source de valeur ajoutée.

## Avril 2022

Nouveau recul des marchés actions en avril, marqué par une poursuite de l'inflation qui a atteint de nouveaux points hauts, contribuant à accélérer encore les perspectives de resserrement monétaire. Les restrictions dues à la politique zéro COVID en chine ont également pesé sur les marchés financiers.

Ainsi sur le mois, le CAC 40 termine en baisse de -1.27%. L'Eurostoxx 50 recule de -2.08%, le S&P 500 en \$ de -8.72% et le MSCI Emergent en \$ termine à -5.55%. Seuls les marchés britannique (+0,7%) et suisse (+0.85%), plus défensifs, obtiennent une performance positive sur le mois.

Concernant les taux, ceux-ci ont poursuivi leur hausse rapide, pendant que la BCE confirmait la fin de son programme d'achat d'actifs pour le courant du troisième trimestre. Ainsi le BUND est passé de 0.55 à 0.94 pendant que le Tnote s'approchait de 3 à la fin avril.

Sur la partie actions, le fait d'être sous pondéré par rapport à l'indice de référence a permis de limiter la baisse.

Néanmoins, le fonds termine le mois en deçà de son indice de référence, pénalisé par ses actifs de diversification obligataire comme la dette émergente ou encore le crédit à haut rendement.

## Mai 2022

En mai, Les marchés sont restés volatils tandis que les fortes pressions inflationnistes, exacerbées par le conflit russo-ukrainien et les confinements chinois, ont continué de peser sur le revenu réel des ménages et la confiance des entreprises et des consommateurs. Pour essayer de contenir cette inflation, les banques centrales FED et BCE ont toutes deux confirmé leur tendance au resserrement monétaire. Christine Lagarde a jugé probable une hausse des taux dès juillet en indiquant que la première hausse des taux en zone euro pourrait intervenir "quelques semaines" après la fin des achats nets d'actifs.

Sur les marchés, les actions ont connu une hausse limitée, le CAC 40 termine ainsi en légère augmentation de +0.49%. L'Eurostoxx 50 progresse de +0.87%, le S&P 500 en \$ de +0.18% et le MSCI Emergent en \$ termine à +0.46%.

Les taux se sont stabilisés aux États-Unis alors qu'ils ont augmenté dans la zone euro, le BUND passant de 0.94 à 1.12 sur le mois.

Sur la partie actions, le fait d'être exposé aux petites entreprises de la zone euro a permis de limiter la baisse.

Néanmoins, le fonds termine le mois en deçà de son indice de référence, pénalisé par ses actifs de diversification obligataire comme la dette émergente ou encore le crédit de bonne qualité.

## Juin 2022

En Juin les marchés sont restés très nerveux. En effet, en plus de devoir faire face aux pressions inflationnistes et aux politiques restrictives des banques centrales, ils doivent maintenant prendre en considération une potentielle récession. Dans ce contexte, sans surprise, l'ensemble des bourses mondiales a fortement corrigé.

Ainsi sur le mois, le CAC 40 termine en baisse de -8.25%. L'Eurostoxx 50 recule de -8.76%, le S&P 500 en \$ de -8.30% et le MSCI Emergent en \$ termine à -6.65%. Seul le marché chinois (+6.6% pour le MSCI China en \$) à contre-courant, a résisté du fait des levées progressives des restrictions liées à la politique zéro-COVID.

Coté taux, les banques centrales ont poursuivi leurs mouvements et annonces de resserrement monétaire dans un contexte de dégradation continue de la confiance du consommateur impactée par une inflation élevée.

Après avoir augmenté jusqu'à la mi-juin, les taux ont fortement corrigé intégrant un scénario plus pessimiste sur la croissance mondiale. Ainsi le 10 ans américain clôture le mois à 2,8% après avoir atteint 3.5% et le 10 ans allemand termine à 1,3% après avoir touché les 1.75%.

Le fonds a sous performé son indice sur le mois. La performance du fonds a été pénalisée par les diversifications obligataires, en particulier par la dette émergente ainsi que le crédit à haut rendement

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

## Juillet 2022

Après avoir plongé au mois de juin, les marchés actions se sont nettement redressés en juillet, envisageant un scénario plus optimiste basé sur une politique plus accommodante des banques centrales dès 2023 et sur le succès du combat contre l'inflation.

Ainsi sur le mois le CAC 40 termine à +8.98%, l'Eurostoxx 50 progresse de +7.44% et le S&P 500 en \$ de +9.22%. Seuls les pays émergents et principalement la Chine terminent en territoire négatif à -0.17%.

Côté taux, la Fed a procédé à un nouveau relèvement de ses taux de 75 pbs et la BCE a fini par se livrer elle-aussi à un tour de vis, dans des proportions supérieures aux attentes (+50 pbs). Les taux à 10 ans se sont néanmoins repliés, poursuivant la tendance baissière entamée à la mi-juin sous l'effet de la montée des craintes de récession. Ainsi le BUND est passé de 1.3% à 0.82% pendant que le Tnote passait de 3.01% à 2.65%.

Sur le mois, le fonds a sous performé son indice de référence. Malgré les actifs de diversification obligataires qui se sont bien comportés, le fait d'être fortement sous pondéré sur les actions par rapport à l'indice de référence a pénalisé le portefeuille.

## Août 2022

Après le fort rebond du mois de juillet suite aux bonnes publications de résultats du T2, les marchés actions sont repartis à la baisse, pénalisés par les craintes de plus en plus concrètes d'un ralentissement de l'activité économique et par le spectre de politiques plus restrictives des banques centrales.

Ainsi sur le mois, le CAC 40 termine en baisse de -5.02%. L'Eurostoxx 50 recule de -5.10% et le S&P 500 en \$ termine à - 4.08%. Seuls le MSCI Emergent (+0,45% en \$) et MSCI JAPAN (+1.08% en JPY) obtiennent une performance positive sur le mois.

Côté taux, le mois d'août a été marqué par le discours très « hawkish » de Jérôme Powell qui a contredit le scénario privilégié jusqu'à présent par les marchés d'un retour à une politique plus accommodante. Ceci a provoqué un mouvement significatif sur les taux, le 10ans US passant de 2.65% à 3.25% pendant que le BUND passait de 0.82% à 1.51%.

Le fonds est en ligne avec son indice sur le mois. La performance du fonds a été pénalisée par le crédit de bonne qualité et par les diversifications obligataires, en particulier par la dette émergente ainsi que le crédit à haut rendement mais le fait d'être sous pondéré sur les actions a pleinement compensé cet effet.

## Septembre 2022

En septembre, l'inflation a continué à surprendre à la hausse, forçant les banques centrales à agir pour combattre la hausse des prix. Ainsi la réserve fédérale américaine et la Banque Centrale Européenne ont, chacune, procédé à une hausse de 0,75% de leurs taux directeurs dans un contexte de ralentissement global de l'activité économique, augmentant ainsi significativement le risque de récession.

Dans ce contexte sur le mois, les performances des actions ont été très chahutées. Le CAC 40 termine en baisse de -5.80%, l'Eurostoxx 50 recule de -5.57%, le S&P 500 en \$ de - 9.22% et le MSCI Emergent finit à -11.70% en \$.

Côté taux, le marché reste toujours marqué par une forte volatilité mais conserve sa tendance de forte hausse du mois dernier ; le BUND passant de 1.51% à 2.10% pendant que le Tnote passe de 3.25% à 3.83%.

Le fonds a sous performé son indice sur le mois, pénalisée par les diversifications obligataires, notamment la dette émergente et le crédit à haut rendement.

## Octobre 2022

Sur Octobre, le marché action a connu un mois de hausse soutenue profitant de résultats d'entreprises rassurants au 3ème trimestre.

Les taux ont, quant à eux, continué d'être portés par l'inflation qui a atteint un nouveau record historique à 10.7% dans la zone euro.

Ainsi sur le mois, le CAC 40 termine à +8.75%. L'Eurostoxx 50 progresse de +9.09%, le S&P 500 en \$ de +8.10% et le Topix en JPY termine à +5.09%. Seuls les pays émergents, avec un MSCI Emergent à -3.09% en \$ semblent à la traîne, pénalisés en partie par la Chine qui a déçu les marchés lors de son 20ème congrès national.

Côté taux, le 10 ans US a progressé de près de 22 bps pour atteindre 4.04% tandis que le bund allemand termine en hausse de 23 bps atteignant 2.14%.

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

Le fonds a sous-performé son indice sur le mois, pénalisé à la fois par sa sous-exposition générale aux actions et par la performance décevante du fonds Amundi Euroland Equity.

Néanmoins, le rebond des diversifications obligataires, en particulier le crédit à haut rendement, a permis de limiter le retard vis-à-vis de l'indice.

## Novembre 2022

En Novembre, les marchés action ont poursuivi leurs hausses, soutenus par des chiffres d'inflation aux Etats-Unis globalement plus faibles qu'attendu qui ont permis d'envisager un ralentissement du cycle de durcissement monétaire par la Fed. Les perspectives d'un allègement des mesures sanitaires chinoises dans l'optique d'une sortie de la politique 0-Covid ont également favorisé l'optimisme de l'ensemble des marchés.

Ainsi sur le mois, le CAC 40 termine à +7.60%. L'Eurostoxx 50 progresse de +9.70%, le S&P 500 en \$ de +5.59% le MSCI Emerging market en \$ de +14.85% et le Topix en JPY termine à +2.92%.

Coté taux, le 10 ans US s'est replié de près de 44 bps pour atteindre 3.60% tandis que le bund allemand termine en baisse de 21 bps atteignant 1.93%.

Le fonds a sous-performé son indice sur le mois, pénalisé à la fois par sa sous-exposition générale aux actions et par la performance décevante du fonds Amundi Euroland Equity.

Néanmoins, le rebond des diversifications obligataires, en particulier le crédit à haut rendement, a permis de limiter le retard vis-à-vis de l'indice.

## Décembre 2022

En décembre, les craintes de récession se sont accentuées suite aux baisses des prévisions de croissance pour 2023 de la BCE et de la FED. Pour continuer leur combat contre l'inflation, les banques centrales ont poursuivi leurs hausses de taux et devraient continuer à les augmenter en 2023. Cette situation a généré une pression à la baisse sur les marchés actions, en particulier sur les secteurs sensibles aux taux comme le secteur de la technologie.

En note positive, la Chine a annoncé un net assouplissement des restrictions anti-covid permettant une réouverture graduelle de son économie.

Sur le mois, le CAC 40 termine en baisse de -3.81%. L'Eurostoxx 50 recule de -4.27%, le S&P 500 en \$ termine à -5.77%, le MSCI Emergent à -1,51% (en \$) et le MSCI JAPAN à -5.17% en JPY.

Coté taux, ceux-ci sont restés orientés à la hausse durant le mois. Le rendement des obligations d'Etat allemandes à 10 ans a enregistré une hausse de plus de 50pb et a franchi le seuil de 2,5%. Les emprunts d'Etat américains offrent une rémunération proche de 3,9% à 10 ans.

Le fonds a surperformé son indice sur le mois, aidé par sa sous exposition globale aux actions et par le caractère plus défensif de certains fonds sous-jacents de la zone euro.

De décembre 2021 à décembre 2022, la performance du portefeuille « DARWIN DIVERSIFIE 40-60 » est de -8,74%. Celle du benchmark est de -3,83% avec une tracking error de 1,76%.

*La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs du Fonds.*

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

| Titres                         | Mouvements ("Devise de comptabilité") |               |
|--------------------------------|---------------------------------------|---------------|
|                                | Acquisitions                          | Cessions      |
| SG AMUNDI MONETAIRE ISR PART I | 45 217 378,68                         | 44 520 317,25 |
| SG MONE TRESO PART I           | -                                     | 45 217 378,68 |
| SG MONETAIRE PLUS              | 29 441 179,92                         | 15 108 302,92 |
| AMUNDI EURO LIQUIDITY          | 34 756 838,91                         | 9 049 822,94  |
| SG ACTIONS EURO SELECTION      | 9 984 526,58                          | 2 614 270,41  |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

| Titres                                     | Mouvements ("Devise de comptabilité") |               |
|--|---------------------------------------|---------------|
|  | Acquisitions                          | Cessions      |
| SG ACTIONS EURO FCP                        | -                                     | 10 359 031,24 |
| AMUNDI INDEX SOLUTION SICAV CAC 40 ESG ETF | -                                     | 7 713 297,31  |
| AMUNDI FUNDS EUROLAND EQUITY - I EUR (C)   | -                                     | 5 856 539,66  |
| SG VALOR ALPHA ACTIONS FRANCE              | -                                     | 5 426 968,58  |
| BFT FRANCE FUTUR ISR SICAV                 | -                                     | 5 329 798,89  |

**Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

## Informations spécifiques

### OPC à plus de 50 %

La documentation juridique du Fonds prévoit qu'il peut investir à plus de 50% de son actif en titres d'autres OPC et indique, au titre des frais indirects, les taux maxima des commissions de souscription et de rachat, ainsi que des frais de gestion des OPC pouvant être détenus.

Conformément à la réglementation et au cours de l'exercice écoulé, ces OPC ont présenté en pratique des taux conformes à ceux mentionnés dans la note détaillée et repris dans le paragraphe "Frais de gestion".

### Fonds et instruments du groupe

- Cette information est présentée dans l'Annexe aux Comptes annuels - Compléments d'information relatif au Bilan et au Compte de résultat. (Autres informations).

### Calcul du risque global

#### • Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

#### • Effet de Levier :

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode brute est de 132,52%

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode d'engagement est de 132,82%

- Droit de remploi du collatéral : 100%

Un taux de 100% correspond à un portefeuille sans effet de levier.

### Gestion de la liquidité :

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

### Gestion des risques :

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

### Règlements SFDR et taxonomie :

#### **Article 8 – gestion active – au titre de la Taxonomie**

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

## **Article 8 – gestion active – au titre de l'article 11 de SFDR**

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et à ce titre est classé Article 8 conformément au Règlement « Disclosure ».

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

## Informations réglementaires

### Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Les intermédiaires sont sélectionnés en fonction des critères suivants :

- Le risque de contrepartie défini par l'équipe d'analyse crédit de la Société de gestion sur la base d'une étude interne extrêmement détaillée. Cette analyse est menée séparément sur le marché monétaire et sur le marché obligataire,
- La compétitivité des prix évaluée à partir d'un état de reporting fourni par les tables de négociation,
- La qualité de l'exécution et du dénouement des opérations évaluée par un état de reporting fourni par le middle office,
- La qualité de la recherche.
- La demande d'entrée en relation avec un nouvel intermédiaire financier, à l'initiative d'un négociateur ou d'un gérant, doit être présentée à la Direction des Risques de la Société de gestion pour accord.

Le document « politique d'exécution » est disponible sur le site internet de SOCIETE GENERALE GESTION : [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr).

### Rapport sur les frais d'intermédiation

Le compte rendu relatif au frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de S2G [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr) ou adressé à tout porteur qui en ferait la demande.

### Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

SOCIETE GENERALE Gestion applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que SOCIETE GENERALE Gestion exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de SOCIETE GENERALE Gestion. De plus, SOCIETE GENERALE Gestion met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles SOCIETE GENERALE Gestion a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

### Politique Charbon

SOCIETE GENERALE Gestion exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);

Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse;
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

### Application en gestion passive :

#### • Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de SOCIETE GENERALE Gestion (à l'exception des indices très concentrés).

#### • Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de SOCIETE GENERALE Gestion répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif de SOCIETE GENERALE Gestion mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, SOCIETE GENERALE Gestion a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

## **Politique sur le tabac**

Depuis 2018, SOCIETE GENERALE Gestion limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de SOCIETE GENERALE Gestion s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, SOCIETE GENERALE Gestion est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. SOCIETE GENERALE Gestion applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par SOCIETE GENERALE Gestion sont disponibles sur son site Internet : [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr)

\* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.

## **Politique de rémunérations**

### **1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire**

La politique de rémunération mise en place au sein de Société Générale Gestion est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1er février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

#### **1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

La société Etoile Gestion ayant fusionné au sein de Société Générale Gestion, les chiffres ci-dessous incluent les effectifs Etoile Gestion et les rémunérations payées par cette société en 2022.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Société Générale Gestion à l'ensemble de son personnel (80 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 7 952 746 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Société Générale Gestion sur l'exercice : 5 875 221 euros, soit 74% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Société Générale Gestion sur l'exercice : 2 077 525 euros, soit 26% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 1 007 486 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (6 collaborateurs au 31 décembre 2022). Du fait du nombre réduit de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (1 collaborateur au 31 décembre 2022), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à cette catégorie de personnel n'est pas publié.

#### **1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt**

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

## 1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
- Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
- Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement,
- Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe,
- Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG,
- Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG)

## 2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net zero

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi

## 3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

## Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



Deloitte & Associés  
6 place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
France  
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00  
www.deloitte.fr

Adresse postale :  
TSA 20303  
92030 La Défense Cedex

## DARWIN DIVERSIFIE 40-60

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
Société Générale Gestion

90, boulevard Pasteur  
75015 Paris

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

---

Aux porteurs de parts du FCP DARWIN DIVERSIFIE 40-60,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif DARWIN DIVERSIFIE 40-60 constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 130 €  
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris de la France  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles  
S72 028 041 RCS Nanterre  
TVA : FR 62 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte



## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes



d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 11 mai 2023.

Paris La Défense, le 11 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane COLLAS

Jean-Marc LECAT

# Comptes annuels

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

## BILAN Actif

|  | 30.12.2022            | 31.12.2021            |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Devise   | EUR                   | EUR                   |
| <b>Immobilisations nettes</b>  | -                     | -                     |
| <b>Dépôts</b>  | -                     | -                     |
| <b>Instruments financiers</b>  | <b>314 848 922,58</b> | <b>391 396 977,12</b> |
| • <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>   |                       |                       |
| Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé   | -                     | -                     |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé   | -                     | -                     |
| • <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>   |                       |                       |
| Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé   | -                     | -                     |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé   | -                     | -                     |
| • <b>TITRES DE CRÉANCES</b>  |                       |                       |
| Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé   |                       |                       |
| <i>Titres de créances négociables</i>  | -                     | -                     |
| <i>Autres titres de créances</i>   | -                     | -                     |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé  | -                     | -                     |
| • <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>   |                       |                       |
| OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays                                 | 314 490 985,58        | 391 369 872,12        |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne                                  | -                     | -                     |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés         | -                     | -                     |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés | -                     | -                     |
| Autres organismes non européens  | -                     | -                     |
| • <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>   |                       |                       |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension   | -                     | -                     |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés   | -                     | -                     |
| Titres financiers empruntés  | -                     | -                     |
| Titres financiers donnés en pension  | -                     | -                     |
| Autres opérations temporaires  | -                     | -                     |
| • <b>CONTRATS FINANCIERS</b>   |                       |                       |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé  | 357 937,00            | 27 105,00             |
| Autres opérations  | -                     | -                     |
| • <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>   | -                     | -                     |
| <b>Créances</b>  | <b>4 837 977,70</b>   | <b>2 299 000,00</b>   |
| Opérations de change à terme de devises  | -                     | -                     |
| Autres   | 4 837 977,70          | 2 299 000,00          |
| <b>Comptes financiers</b>  | <b>5 694,53</b>       | <b>6 006,64</b>       |
| Liquidités   | 5 694,53              | 6 006,64              |
| <b>Autres actifs</b>   | -                     | -                     |
| <b>Total de l'actif</b>  | <b>319 692 594,81</b> | <b>393 701 983,76</b> |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

## BILAN Passif

|  | 30.12.2022            | 31.12.2021            |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Devise   | EUR                   | EUR                   |
| <b>Capitaux propres</b>  |                       |                       |
| • Capital  | 315 342 496,89        | 375 657 171,66        |
| • Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées                          | -                     | -                     |
| • Report à nouveau   | -                     | -                     |
| • Plus et moins-values nettes de l'exercice  | 3 856 828,56          | 19 981 115,32         |
| • Résultat de l'exercice   | -3 815 477,76         | -4 478 923,32         |
| <b>Total des capitaux propres</b><br><i>(montant représentatif de l'actif net)</i> | <b>315 383 847,69</b> | <b>391 159 363,66</b> |
| <b>Instruments financiers</b>  | <b>357 937,00</b>     | <b>27 105,00</b>      |
| • <b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>                          | -                     | -                     |
| • <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS</b>                              |                       |                       |
| Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension                      | -                     | -                     |
| Dettes représentatives de titres financiers empruntés                              | -                     | -                     |
| Autres opérations temporaires  | -                     | -                     |
| • <b>CONTRATS FINANCIERS</b>   |                       |                       |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé                                    | 357 937,00            | 27 105,00             |
| Autres opérations  | -                     | -                     |
| <b>Dettes</b>  | <b>388 137,97</b>     | <b>443 918,47</b>     |
| Opérations de change à terme de devises  | -                     | -                     |
| Autres   | 388 137,97            | 443 918,47            |
| <b>Comptes financiers</b>  | <b>3 562 672,15</b>   | <b>2 071 596,63</b>   |
| Concours bancaires courants  | 3 562 672,15          | 2 071 596,63          |
| Emprunts   | -                     | -                     |
| <b>Total du passif</b>   | <b>319 692 594,81</b> | <b>393 701 983,76</b> |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

## HORS-BILAN

|  | 30.12.2022    | 31.12.2021    |
|--|---------------|---------------|
| Devise   | EUR           | EUR           |
| <b>Opérations de couverture</b>                    |               |               |
| • Engagements sur marchés réglementés ou assimilés |               |               |
| - Marché à terme ferme (Futures)                   | 13 821 075,00 | -             |
| - Marché à terme conditionnel (Options)            | -             | -             |
| - Dérivés de crédit                                | -             | -             |
| - Swaps  | -             | -             |
| - Contracts for Differences (CFD)                  | -             | -             |
| • Engagements de gré à gré                         |               |               |
| - Marché à terme ferme (Futures)                   | -             | -             |
| - Marché à terme conditionnel (Options)            | -             | -             |
| - Dérivés de crédit                                | -             | -             |
| - Swaps  | -             | -             |
| - Contracts for Differences (CFD)                  | -             | -             |
| • Autres engagements                               |               |               |
| - Marché à terme ferme (Futures)                   | -             | -             |
| - Marché à terme conditionnel (Options)            | -             | -             |
| - Dérivés de crédit                                | -             | -             |
| - Swaps  | -             | -             |
| - Contracts for Differences (CFD)                  | -             | -             |
| <b>Autres opérations</b>                           |               |               |
| • Engagements sur marchés réglementés ou assimilés |               |               |
| - Marché à terme ferme (Futures)                   | 48 804 020,00 | 29 857 740,00 |
| - Marché à terme conditionnel (Options)            | -             | -             |
| - Dérivés de crédit                                | -             | -             |
| - Swaps  | -             | -             |
| - Contracts for Differences (CFD)                  | -             | -             |
| • Engagements de gré à gré                         |               |               |
| - Marché à terme ferme (Futures)                   | -             | -             |
| - Marché à terme conditionnel (Options)            | -             | -             |
| - Dérivés de crédit                                | -             | -             |
| - Swaps  | -             | -             |
| - Contracts for Differences (CFD)                  | -             | -             |
| • Autres engagements                               |               |               |
| - Marché à terme ferme (Futures)                   | -             | -             |
| - Marché à terme conditionnel (Options)            | -             | -             |
| - Dérivés de crédit                                | -             | -             |
| - Swaps  | -             | -             |
| - Contracts for Differences (CFD)                  | -             | -             |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

## COMPTE DE RÉSULTAT

|  | 30.12.2022           | 31.12.2021           |
|--|----------------------|----------------------|
| Devise   | EUR                  | EUR                  |
| <b>Produits sur opérations financières</b>                               |                      |                      |
| • Produits sur dépôts et sur comptes financiers                          | 1 482,86             | 37,68                |
| • Produits sur actions et valeurs assimilées                             | -                    | -                    |
| • Produits sur obligations et valeurs assimilées                         | -                    | -                    |
| • Produits sur titres de créances  | -                    | -                    |
| • Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers | -                    | -                    |
| • Produits sur contrats financiers                                       | -                    | -                    |
| • Autres produits financiers   | -                    | -                    |
| <b>Total (I)</b>   | <b>1 482,86</b>      | <b>37,68</b>         |
| <b>Charges sur opérations financières</b>                                |                      |                      |
| • Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers  | -                    | -                    |
| • Charges sur contrats financiers  | -                    | -                    |
| • Charges sur dettes financières   | -40 215,50           | -19 429,43           |
| • Autres charges financières   | -2 846,95            | -2 997,51            |
| <b>Total (II)</b>  | <b>-43 062,45</b>    | <b>-22 426,94</b>    |
| <b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>                      | <b>-41 579,59</b>    | <b>-22 389,26</b>    |
| Autres produits (III)  | -                    | -                    |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)                    | -4 014 207,40        | -4 767 428,45        |
| <b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>       | <b>-4 055 786,99</b> | <b>-4 789 817,71</b> |
| Régularisation des revenus de l'exercice (V)                             | 240 309,23           | 310 894,39           |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)                 | -                    | -                    |
| <b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>                         | <b>-3 815 477,76</b> | <b>-4 478 923,32</b> |

## 1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

### Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Les actions, obligations et valeurs assimilées de la zone Euro sont valorisées sur la base des cours de clôture.

Les actions, obligations et valeurs assimilées hors zone Euro sont valorisées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change à Paris le jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation par le gérant. Dans le cas des ABS et MBS, ces évaluations sont obtenues par une interrogation systématique du marché pour chaque titre concerné. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes de la zone Euro sont évaluées au cours de compensation.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme conditionnels de la zone Euro sont évaluées au cours de clôture du jour.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes et conditionnels hors zone Euro sont évaluées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change du jour.

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts de FCC, FCPR ou FCPI détenues sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les titres de créances négociables et assimilés, qui font l'objet de transactions significatives, sont évalués par application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, en l'absence de sensibilité particulière, les titres de créances d'une durée de vie résiduelle inférieure à 3 mois sont évalués selon une méthode linéaire.

Les titres reçus en pension sont inscrits en compte à leur date d'acquisition, pour la valeur fixée au contrat. Pendant la durée de détention des titres, ils sont maintenus à cette valeur augmentée des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont sortis du portefeuille au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan, permettant une évaluation boursière des titres. La dette représentative des titres donnés en pension est affectée au passif du bilan à la valeur fixée au contrat augmentée des intérêts courus à payer.

Les titres empruntés sont évalués à leur valeur boursière. La dette représentative des titres empruntés est également évaluée à la valeur boursière augmentée des intérêts courus de l'emprunt.

Les titres prêtés sont sortis du portefeuille au jour du prêt, et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan pour leur valeur de marché, augmentée des intérêts courus du prêt.

Les contrats d'échange de taux d'intérêts, de devises et corridors sont valorisés à leur valeur de marché par une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. Cette valorisation peut être corrigée du risque de signature. Les intérêts des contrats d'échange de taux et de devises d'une durée inférieure ou égale à 3 mois, sont linéarisés sur la durée restante à courir selon une méthode linéaire.

Les contrats d'échange de performance actions, d'OPC et d'indices sont valorisés à leur valeur de marché par une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs. Cette valorisation peut être corrigée du risque de signature.

Les produits structurés crédit, change, taux (option sur spread, exotique, barrière, digitale sur défaut,...), les CDO et CSO, sont valorisés en fonction de paramètres de marché fournis par les contreparties et/ou en fonction des prix calculés par les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Les titres adossés à un contrat d'échange (asset swaps) sont évalués à prix de marché.

Les créances, dettes et disponibilités libellées en devises sont réévaluées aux taux de change du jour connus à Paris.

Les dépôts à terme rémunérés sont évalués sur la base des caractéristiques de l'opération définies lors de la négociation.

Les options sur différence de taux CAP, FLOOR ou COLLAR sont valorisées selon une méthode actuarielle. Dans le

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

cas d'options d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois, les primes payées ou reçues sont lissées sur la durée restante à courir.

Les fonds d'investissement étrangers à valeur liquidative mensuelle sont valorisés sur la base de cours estimés fournis par le gérant. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles. Les dérivés de crédit sont valorisés chaque jour en fonction des spreads quotidiens obtenus des contributeurs de marché, et ce conformément au dossier d'agrément des instruments financiers complexes déposé à l'AMF.

## **Valorisation des garanties financières :**

Les garanties sont évaluées quotidiennement au prix du marché (mark-to-market).

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat-cadre encadrant ces opérations ou en cas d'accord entre la société de gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement.

## **Méthodes de comptabilisation :**

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

La commission de gestion est calculée périodiquement sur la base de l'actif net OPC inclus.

Les frais fixes sont provisionnés dans les comptes sur la base de la dernière facture connue ou du budget annoncé. En cas d'écart de provisions, un ajustement est opéré au paiement effectif des frais.

## **Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan**

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

## **Frais de fonctionnement et de gestion**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCP ;
- des commissions de mouvements facturées au FCP ;
- des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

| Frais facturés au FCP  | Assiette  | Taux barème   |
|--|---|---|
| Frais de gestion financière<br>Frais administratifs externes à la société de gestion                             | Actif net                                       | 1,20 % TTC maximum  |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)  | Actif net                                       | 2,75 % TTC l'an maximum   |
| Commission de mouvement<br><br>Prestataire percevant des commissions de mouvement :<br><br>AMUNDI INTERMEDIATION | Prélèvement sur chaque transaction ou opération | <p><b>Obligations</b></p> <p>Titres : Fourchette de 0,001% à 0,32% du montant des transactions (barème variable selon la durée de vie résiduelle du titre et du montant de la transaction). Ces taux sont doublés pour les obligations convertibles ou à haut rendement.</p> <p>Futures et options sur taux et devises : 0.02% maximum du nominal du sous-jacent.</p> |
|  |   | <p><b>Monétaires</b></p> <p>Titres et repos : 0,01% maximum du montant des transactions.</p>  |
|  |   | <p><b>Actions</b></p> <p>Titres : 0,55% maximum du montant des transactions.</p> <p>Futures : 0,10% maximum sur l'exposition.</p> <p>Options : 1,00% maximum de la prime.</p>   |
| Commission de surperformance   | Actif net                                       | 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de comparaison, calculée selon la méthodologie de "l'actif de référence".  |

Pourront s'ajouter aux frais facturés à l'OPC et affichés ci-dessus, les coûts suivants :

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPC ;

Les coûts liés aux contributions dues par la société de gestion à l'AMF au titre de la gestion de l'OPC.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat du FCP.

## Devise de comptabilité

Euro.

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

## **Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs**

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

## **Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

## **Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

## **Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts**

Capitalisation du résultat et des plus values nettes réalisées.

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

## 2 Évolution actif net

| Devise  | 30.12.2022            | 31.12.2021            |
|---|-----------------------|-----------------------|
|   | EUR                   | EUR                   |
| <b>Actif net en début d'exercice</b>  | <b>391 159 363,66</b> | <b>403 594 157,15</b> |
| Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)         | 1 387 361,37          | 2 281 012,31          |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)             | -43 576 211,53        | -59 962 123,34        |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                      | 6 748 123,77          | 23 900 130,68         |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                     | -1 400 714,75         | -238 971,94           |
| Plus-values réalisées sur contrats financiers                                   | 3 347 801,70          | 188 330,14            |
| Moins-values réalisées sur contrats financiers                                  | -4 476 411,40         | -1 850 753,22         |
| Frais de transaction  | -35 072,63            | -84 097,09            |
| Différences de change   | -323,68               | 242,36                |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers : | -33 329 239,83        | 28 094 149,32         |
| - Différence d'estimation exercice N  | 28 567 658,57         | 61 896 898,40         |
| - Différence d'estimation exercice N-1  | 61 896 898,40         | 33 802 749,08         |
| Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :              | -385 042,00           | 27 105,00             |
| - Différence d'estimation exercice N  | -357 937,00           | 27 105,00             |
| - Différence d'estimation exercice N-1  | 27 105,00             | -                     |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes            | -                     | -                     |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat                               | -                     | -                     |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation                       | -4 055 786,99         | -4 789 817,71         |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes      | -                     | -                     |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat                         | -                     | -                     |
| Autres éléments   | -                     | -                     |
| <b>Actif net en fin d'exercice</b>  | <b>315 383 847,69</b> | <b>391 159 363,66</b> |

## 3 Compléments d'information

### 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

#### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

|                             | Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé |
|-----------------------------|--|--|
| Obligations indexées        | -  | -  |
| Obligations convertibles    | -  | -  |
| Obligations à taux fixe     | -  | -  |
| Obligations à taux variable | -  | -  |
| Obligations zéro coupons    | -  | -  |
| Titres participatifs        | -  | -  |
| Autres instruments          | -  | -  |

#### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

|   | Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé |
|---|--|--|
| Bons du Trésor  | -  | -  |
| Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers | -  | -  |
| Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires      | -  | -  |
| Titres de créances à moyen terme NEU MTN  | -  | -  |
| Autres instruments  | -  | -  |

#### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

|                    | Titres reçus en pension cédés | Titres empruntés cédés | Titres acquis à réméré cédés | Ventes à découvert |
|--------------------|-------------------------------|------------------------|------------------------------|--------------------|
| Actions            | -                             | -                      | -                            | -                  |
| Obligations        | -                             | -                      | -                            | -                  |
| Titres de créances | -                             | -                      | -                            | -                  |
| Autres instruments | -                             | -                      | -                            | -                  |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

|  | Taux          | Actions       | Change | Autres |
|--|---------------|---------------|--------|--------|
| <b>Opérations de couverture</b>                      |               |               |        |        |
| Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés | 13 821 075,00 | -             | -      | -      |
| Engagements de gré à gré                             | -             | -             | -      | -      |
| Autres engagements                                   | -             | -             | -      | -      |
| <b>Autres opérations</b>                             |               |               |        |        |
| Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés | -             | 48 804 020,00 | -      | -      |
| Engagements de gré à gré                             | -             | -             | -      | -      |
| Autres engagements                                   | -             | -             | -      | -      |

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

|  | Taux fixe     | Taux variables | Taux révisable | Autres       |
|--|---------------|----------------|----------------|--------------|
| <b>Actif</b>                                 |               |                |                |              |
| Dépôts                                       | -             | -              | -              | -            |
| Obligations et valeurs assimilées            | -             | -              | -              | -            |
| Titres de créances                           | -             | -              | -              | -            |
| Opérations temporaires sur titres financiers | -             | -              | -              | -            |
| Comptes financiers                           | -             | -              | -              | 5 694,53     |
| <b>Passif</b>                                |               |                |                |              |
| Opérations temporaires sur titres financiers | -             | -              | -              | -            |
| Comptes financiers                           | -             | -              | -              | 3 562 672,15 |
| <b>Hors-bilan</b>                            |               |                |                |              |
| Opérations de couverture                     | 13 821 075,00 | -              | -              | -            |
| Autres opérations                            | -             | -              | -              | -            |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

|  | 0 - 3 mois    | 3 mois - 1 an | 1 - 3 ans | 3 - 5 ans | > 5 ans |
|--|---------------|---------------|-----------|-----------|---------|
| <b>Actif</b>                                 |               |               |           |           |         |
| Dépôts                                       | -             | -             | -         | -         | -       |
| Obligations et valeurs assimilées            | -             | -             | -         | -         | -       |
| Titres de créances                           | -             | -             | -         | -         | -       |
| Opérations temporaires sur titres financiers | -             | -             | -         | -         | -       |
| Comptes financiers                           | 5 694,53      | -             | -         | -         | -       |
| <b>Passif</b>                                |               |               |           |           |         |
| Opérations temporaires sur titres financiers | -             | -             | -         | -         | -       |
| Comptes financiers                           | 3 562 672,15  | -             | -         | -         | -       |
| <b>Hors-bilan</b>                            |               |               |           |           |         |
| Opérations de couverture                     | 13 821 075,00 | -             | -         | -         | -       |
| Autres opérations                            | -             | -             | -         | -         | -       |

## 3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

| Par devise principale                        | GBP      | USD   | - | Autres devises |
|--|----------|-------|---|----------------|
| <b>Actif</b>                                 |          |       |   |                |
| Dépôts                                       | -        | -     | - | -              |
| Actions et valeurs assimilées                | -        | -     | - | -              |
| Obligations et valeurs assimilées            | -        | -     | - | -              |
| Titres de créances                           | -        | -     | - | -              |
| OPC  | -        | -     | - | -              |
| Opérations temporaires sur titres financiers | -        | -     | - | -              |
| Créances                                     | -        | -     | - | -              |
| Comptes financiers                           | 5 663,60 | 30,93 | - | -              |
| Autres actifs                                | -        | -     | - | -              |
| <b>Passif</b>                                |          |       |   |                |
| Opé. de cession sur inst. financiers         | -        | -     | - | -              |
| Opérations temporaires sur titres financiers | -        | -     | - | -              |
| Dettes                                       | -        | -     | - | -              |
| Comptes financiers                           | -        | -     | - | -              |
| <b>Hors-bilan</b>                            |          |       |   |                |
| Opérations de couverture                     | -        | -     | - | -              |
| Autres opérations                            | -        | -     | - | -              |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

## 3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

| <b>Créances</b>                                     |  | <b>4 837 977,70</b> |
|---|--|---------------------|
| Opérations de change à terme de devises :           |  |                     |
| Achats à terme de devises                           |  | -                   |
| Montant total négocié des Ventes à terme de devises |  | -                   |
| Autres Créances :                                   |  |                     |
| Depots de garantie (verses)                         |  | 4 837 977,70        |
| -   |  | -                   |
| -   |  | -                   |
| -   |  | -                   |
| -   |  | -                   |
| Autres opérations                                   |  |                     |
| <b>Dettes</b>                                       |  | <b>388 137,97</b>   |
| Opérations de change à terme de devises :           |  |                     |
| Ventes à terme de devises                           |  | -                   |
| Montant total négocié des Achats à terme de devises |  | -                   |
| Autres Dettes :                                     |  |                     |
| Frais provisionnes                                  |  | 314 494,12          |
| Somme a payer                                       |  | 69 313,85           |
| Debiteurs et créditeurs divers                      |  | 4 330,00            |
| -   |  | -                   |
| -   |  | -                   |
| Autres opérations                                   |  |                     |

## 3.6. Capitaux propres

|   | <b>Souscriptions</b> |              | <b>Rachats</b>  |               |
|---|----------------------|--------------|-----------------|---------------|
|   | Nombre de parts      | Montant      | Nombre de parts | Montant       |
| Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice | 11 684,677           | 1 387 361,37 | 371 961,654     | 43 576 211,53 |
| Commission de souscription / rachat                   |                      | 2 804,38     |                 | -             |
| Rétrocessions   |                      | 2 804,38     |                 | -             |
| Commissions acquises à l'Opc                          |                      | -            |                 | -             |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

## 3.7. Frais de gestion

|  |               |
|--|---------------|
| Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen    | <b>1,18</b>   |
| Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice | <b>630,86</b> |
| Rétrocession de frais de gestion :   |               |
| - Montant des frais rétrocédés à l'Opc   | -             |
| - Ventilation par Opc "cible" :  |               |
| - Opc 1  | -             |
| - Opc 2  | -             |

## 3.8. Engagements reçus et donnés

|   |              |
|---|--------------|
| 3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital ..... | <b>néant</b> |
| 3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....                            | <b>néant</b> |

## 3.9. Autres informations

|   |                       |
|---|-----------------------|
| 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :  |                       |
| - Instruments financiers reçus en pension (livrée)  | -                     |
| - Autres opérations temporaires   | -                     |
| 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :  |                       |
| Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :   |                       |
| - actions   | -                     |
| - obligations   | -                     |
| - titres de créances  | -                     |
| - autres instruments financiers   | -                     |
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :  |                       |
| - actions   | -                     |
| - obligations   | -                     |
| - titres de créances  | -                     |
| - autres instruments financiers   | -                     |
| 3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités : |                       |
| - opc   | <b>314 490 985,58</b> |
| - autres instruments financiers   | -                     |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

## 3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)

### Acomptes versés au titre de l'exercice

| Date                  | Montant global | Montant unitaire | Crédit d'impôt totaux | Crédit d'impôt unitaire |
|-----------------------|----------------|------------------|-----------------------|-------------------------|
| -                     | -              | -                | -                     | -                       |
| -                     | -              | -                | -                     | -                       |
| -                     | -              | -                | -                     | -                       |
| -                     | -              | -                | -                     | -                       |
| <b>Total acomptes</b> | -              | -                | -                     | -                       |

|  | 30.12.2022           | 31.12.2021           |
|--|----------------------|----------------------|
| <b>Affectation du résultat</b>                                     | EUR                  | EUR                  |
| <b>Sommes restant à affecter</b>                                   |                      |                      |
| Report à nouveau   | -                    | -                    |
| Résultat   | -3 815 477,76        | -4 478 923,32        |
| <b>Total</b>   | <b>-3 815 477,76</b> | <b>-4 478 923,32</b> |
| <b>Affectation</b>   |                      |                      |
| Distribution   | -                    | -                    |
| Report à nouveau de l'exercice                                     | -                    | -                    |
| Capitalisation   | -3 815 477,76        | -4 478 923,32        |
| <b>Total</b>   | <b>-3 815 477,76</b> | <b>-4 478 923,32</b> |
| <b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b> |                      |                      |
| Nombre de parts  | -                    | -                    |
| Distribution unitaire  | -                    | -                    |
| <b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>       | -                    | -                    |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

## 3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (En devise de comptabilité de l'Opc)

### Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

| Date                  | Montant global | Montant unitaire |
|-----------------------|----------------|------------------|
| -                     | -              | -                |
| -                     | -              | -                |
| -                     | -              | -                |
| -                     | -              | -                |
| <b>Total acomptes</b> | -              | -                |

|  | 30.12.2022          | 31.12.2021           |
|--|---------------------|----------------------|
| <b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>                 | EUR                 | EUR                  |
| <b>Sommes restant à affecter</b>                                   |                     |                      |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées            | -                   | -                    |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice                          | 3 856 828,56        | 19 981 115,32        |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice      | -                   | -                    |
| <b>Total</b>   | <b>3 856 828,56</b> | <b>19 981 115,32</b> |
| <b>Affectation</b>   |                     |                      |
| Distribution   | -                   | -                    |
| Plus et moins-values nettes non distribuées                        | -                   | -                    |
| Capitalisation   | 3 856 828,56        | 19 981 115,32        |
| <b>Total</b>   | <b>3 856 828,56</b> | <b>19 981 115,32</b> |
| <b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b> |                     |                      |
| Nombre de parts  | -                   | -                    |
| Distribution unitaire  | -                   | -                    |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

## 3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

| Devise   |                       |                |                |                |                |
|--|-----------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| EUR  | <b>30.12.2022</b>     | 31.12.2021     | 31.12.2020     | 31.12.2019     | 31.12.2018     |
| <b>Actif net</b>   | <b>315 383 847,69</b> | 391 159 363,66 | 403 594 157,15 | 472 071 480,78 | 479 039 222,04 |
| <b>Nombre de parts en circulation</b>  | <b>2 733 502,857</b>  | 3 093 779,834  | 3 572 038,883  | 4 039 658,637  | 4 630 474,099  |
| <b>Valeur liquidative</b>  | <b>115,37</b>         | 126,43         | 112,98         | 116,85         | 103,45         |
| <b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>        | -                     | -              | -              | -              | -              |
| <b>Distribution unitaire (y compris acomptes)</b>  | -                     | -              | -              | -              | -              |
| <b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b> | -                     | -              | -              | -              | -              |
| <b>Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup></b>  | <b>0,01</b>           | 5,01           | 0,39           | 1,12           | 0,67           |

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 28 décembre 2007.

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

## 4 Inventaire au 30.12.2022

| Code valeur               | Libellé valeur   | Statut Valeur | Quantité      | Valeur boursière | Devise de cotation | % Actif net |
|---------------------------|--|---------------|---------------|------------------|--------------------|-------------|
| <b>Valeurs mobilières</b> |  |               |               |                  |                    |             |
| <b>O.P.C.V.M.</b>         |  |               |               |                  |                    |             |
| FR0010157545              | AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT SICAV                               | PROPRE        | 103,054       | 13 878 971,61    | EUR                | 4,40        |
| FR0010319996              | AMUNDI ABS CAP 3 DEC   | PROPRE        | 98,57061      | 24 027 448,68    | EUR                | 7,62        |
| FR0013252798              | AMUNDI ACTIONS EURO ISR SICAV                                | PROPRE        | 61,496        | 7 248 603,01     | EUR                | 2,30        |
| FR0013252830              | AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR - Z (C)                            | PROPRE        | 150,209       | 18 925 042,20    | EUR                | 6,00        |
| FR0014005XM0              | AMUNDI EURO LIQUIDITY  | PROPRE        | 25,83         | 25 813 478,79    | EUR                | 8,18        |
| LU0907912579              | AMUNDI FUNDS EMERGING MARKETS HARD CURRENCY BOND - I EUR (C) | PROPRE        | 108,951       | 4 099 613,68     | EUR                | 1,30        |
| LU0119099496              | AMUNDI FUNDS EURO CORPORATE BOND - I EUR (C)                 | PROPRE        | 11 143,868    | 21 231 631,63    | EUR                | 6,73        |
| LU1880391971              | AMUNDI FUNDS EUROLAND EQUITY - I EUR (C)                     | PROPRE        | 9 693,285     | 11 890 074,18    | EUR                | 3,77        |
| LU1883304872              | AMUNDI FUNDS EUROLAND EQUITY - I2 EUR (C)                    | PROPRE        | 1 390 271,17  | 16 391 297,09    | EUR                | 5,20        |
| LU1691800673              | AMUNDI FUNDS EUROLAND EQUITY DYNAMIC MULTI FACTORS-I EUR (C) | PROPRE        | 2 663,348     | 3 041 969,55     | EUR                | 0,96        |
| LU1328850448              | AMUNDI FUNDS EUROLAND EQUITY RISK PARITY - I EUR (C)         | PROPRE        | 35,777        | 3 939 484,89     | EUR                | 1,25        |
| LU0568606817              | AMUNDI FUNDS EUROLAND EQUITY SMALL CAP - I EUR (C)           | PROPRE        | 1 510,917     | 3 172 170,24     | EUR                | 1,01        |
| LU1328848970              | AMUNDI FUNDS EUROPEAN SUBORDINATED BOND ESG                  | PROPRE        | 60 879,522    | 7 798 057,97     | EUR                | 2,47        |
| LU0119108156              | AMUNDI FUNDS MONTPENSIER GLOBAL CONVERTIBLE BOND I EUR C     | PROPRE        | 2 383,00      | 3 963 834,54     | EUR                | 1,26        |
| LU2300294316              | AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV AMUNDI EURO CORP 0 1Y ESG       | PROPRE        | 80 916,00     | 4 014 445,05     | EUR                | 1,27        |
| LU1681041031              | AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV FLOATING RATE USD CORP ESG      | PROPRE        | 161 566,00    | 7 978 129,08     | EUR                | 2,53        |
| FR0011088657              | AMUNDI ULTRA SHORT TERM BOND SRI FCP                         | PROPRE        | 173,913       | 17 538 480,03    | EUR                | 5,56        |
| LU1681041114              | AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV FLOATING RATE EURO CORP ESG     | PROPRE        | 120 382,00    | 12 044 026,49    | EUR                | 3,82        |
| FR0010610758              | CPR ASSET MANAGEMENT CPR EUROLAND FCP                        | PROPRE        | 28,455        | 3 971 343,70     | EUR                | 1,26        |
| LU2036818446              | CPR INVEST SICAV CREDIXX GLOBAL HIGH YIELD                   | PROPRE        | 40 456,0352   | 4 705 441,45     | EUR                | 1,49        |
| FR0010397125              | SG ACTIONS EURO SELECTION                                    | PROPRE        | 280 799,459   | 16 609 288,00    | EUR                | 5,27        |
| FR0010259994              | SG ACTIONS FRANCE  | PROPRE        | 21 415,04902  | 18 459 129,80    | EUR                | 5,85        |
| FR0000003964              | SG MONETAIRE PLUS  | PROPRE        | 1 078,887     | 25 328 894,27    | EUR                | 8,03        |
| FR0000443343              | SG OBLIG EUROPE HIGH YIELD                                   | PROPRE        | 301 331,77931 | 5 900 076,24     | EUR                | 1,87        |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

| Code valeur                      | Libellé valeur  | Statut Valeur | Quantité      | Valeur boursière      | Devise de cotation | % Actif net  |
|----------------------------------|---|---------------|---------------|-----------------------|--------------------|--------------|
| FR0010289033                     | SG VALOR ALPHA ACTIONS FRANCE                           | PROPRE        | 134 969,923   | 20 967 577,54         | EUR                | 6,65         |
| FR0000448870                     | SOCIETE GENERALE GESTION SG OBLIG CORPORATE 1-3 FCP EUR | PROPRE        | 4 339,985     | 11 552 475,87         | EUR                | 3,66         |
| <b>Total O.P.C.V.M.</b>          |   |               |               | <b>314 490 985,58</b> |                    | <b>99,72</b> |
| <b>Total Valeurs mobilières</b>  |   |               |               | <b>314 490 985,58</b> |                    | <b>99,72</b> |
| <b>Liquidités</b>                |   |               |               |                       |                    |              |
| <b>APPELS DE MARGES</b>          |   |               |               |                       |                    |              |
|                                  | APPEL MARGE EUR   | PROPRE        | 357 937,00    | 357 937,00            | EUR                | 0,11         |
| <b>Total APPELS DE MARGES</b>    |   |               |               | <b>357 937,00</b>     |                    | <b>0,11</b>  |
| <b>AUTRES</b>                    |   |               |               |                       |                    |              |
|                                  | PROV COM MVTS EUR                                       | PROPRE        | -4 330,00     | -4 330,00             | EUR                | -0,00        |
| <b>Total AUTRES</b>              |   |               |               | <b>-4 330,00</b>      |                    | <b>-0,00</b> |
| <b>BANQUE OU ATTENTE</b>         |   |               |               |                       |                    |              |
|                                  | BANQUE EUR SGP  | PROPRE        | -3 562 672,15 | -3 562 672,15         | EUR                | -1,13        |
|                                  | BANQUE GBP SGP  | PROPRE        | 5 025,03      | 5 663,60              | GBP                | 0,00         |
|                                  | BANQUE USD SGP  | PROPRE        | 33,01         | 30,93                 | USD                | 0,00         |
| <b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>   |   |               |               | <b>-3 556 977,62</b>  |                    | <b>-1,13</b> |
| <b>DEPOSIT DE GARANTIE</b>       |   |               |               |                       |                    |              |
|                                  | GAR SUR MAT FERM V                                      | PROPRE        | 4 837 977,70  | 4 837 977,70          | EUR                | 1,53         |
| <b>Total DEPOSIT DE GARANTIE</b> |   |               |               | <b>4 837 977,70</b>   |                    | <b>1,53</b>  |
| <b>FRAIS DE GESTION</b>          |   |               |               |                       |                    |              |
|                                  | PRCOMCALNAVCPA  | PROPRE        | -7 590,87     | -7 590,87             | EUR                | -0,00        |
|                                  | PRCOMGESTDEP  | PROPRE        | -5 231,64     | -5 231,64             | EUR                | -0,00        |
|                                  | PRCOMGESTFIN  | PROPRE        | -299 257,82   | -299 257,82           | EUR                | -0,09        |
|                                  | PRCOMVARBLOQACQ   | PROPRE        | -630,88       | -630,88               | EUR                | -0,00        |
|                                  | PRHONOCAC   | PROPRE        | -829,92       | -829,92               | EUR                | -0,00        |
|                                  | PRN-1COMCALNAVCPA                                       | PROPRE        | -38 987,75    | -38 987,75            | EUR                | -0,01        |
|                                  | PRN-1COMGESTDEP   | PROPRE        | -26 848,24    | -26 848,24            | EUR                | -0,01        |
|                                  | PRN-1HONOCAC  | PROPRE        | -2 489,76     | -2 489,76             | EUR                | -0,00        |
|                                  | PRN-1PUBLEGALES   | PROPRE        | -988,10       | -988,10               | EUR                | -0,00        |
|                                  | PRPUBLEGALES  | PROPRE        | -952,99       | -952,99               | EUR                | -0,00        |
| <b>Total FRAIS DE GESTION</b>    |   |               |               | <b>-383 807,97</b>    |                    | <b>-0,12</b> |
| <b>Total Liquidités</b>          |   |               |               | <b>1 250 799,11</b>   |                    | <b>0,40</b>  |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

| Code valeur                                       | Libellé valeur       | Statut Valeur | Quantité | Valeur boursière      | Devise de cotation | % Actif net   |
|---|----------------------|---------------|----------|-----------------------|--------------------|---------------|
| <b>Futures</b>                                    |                      |               |          |                       |                    |               |
| <b>Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>       |                      |               |          |                       |                    |               |
| CF200123  | CAC 40 0123          | PROPRE        | 274,00   | -111 107,00           | EUR                | -0,04         |
| VG170323  | EURO STOXX 0323      | PROPRE        | 821,00   | -246 130,00           | EUR                | -0,08         |
| <b>Total Indices ( Livraison du sous-jacent )</b> |                      |               |          | <b>-357 237,00</b>    |                    | <b>-0,11</b>  |
| <b>Taux ( Livraison du sous-jacent )</b>          |                      |               |          |                       |                    |               |
| ER130323  | 3MO EURO EURIBO 0323 | PROPRE        | -57,00   | -700,00               | EUR                | -0,00         |
| <b>Total Taux ( Livraison du sous-jacent )</b>    |                      |               |          | <b>-700,00</b>        |                    | <b>-0,00</b>  |
| <b>Total Futures</b>                              |                      |               |          | <b>-357 937,00</b>    |                    | <b>-0,11</b>  |
| <b>Total DARWIN DIVERSIFIE 40-60</b>              |                      |               |          | <b>315 383 847,69</b> |                    | <b>100,00</b> |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :  
DARWIN DIVERSIFIE 40-60

Identifiant d'entité juridique :  
969500GA9QCH6D75UJ20

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

**Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?**

**Oui**    **Non**

|  |  |
|--|--|
| <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____</p> | <p><input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de <b>41,14%</b> d'investissements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p> |
|--|--|



**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?**

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **50% INDEX AMUNDI ESG RATING D + 25% EURO STOXX 50 + 25% CAC 40**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

## ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **C+**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **C**

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

## ● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés à ceux des périodes précédentes car le règlement n'était pas encore en vigueur.

## ● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

– **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?**

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?**

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les*

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

*investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours

| Investissements les plus importants | Secteur                    | % d'actifs | Pays |
|-------------------------------------|----------------------------|------------|------|
| AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI - Z (C)   | Fonds communs de placement | 8,19%      | FRA  |
| SG MONET PLUS-I                     | Fonds communs de placement | 8,04%      | FRA  |
| AMUNDI ABS - IC                     | Fonds communs de placement | 7,63%      | FRA  |

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

de la période de référence, à savoir: du **01/01/2022** au **31/12/2022**

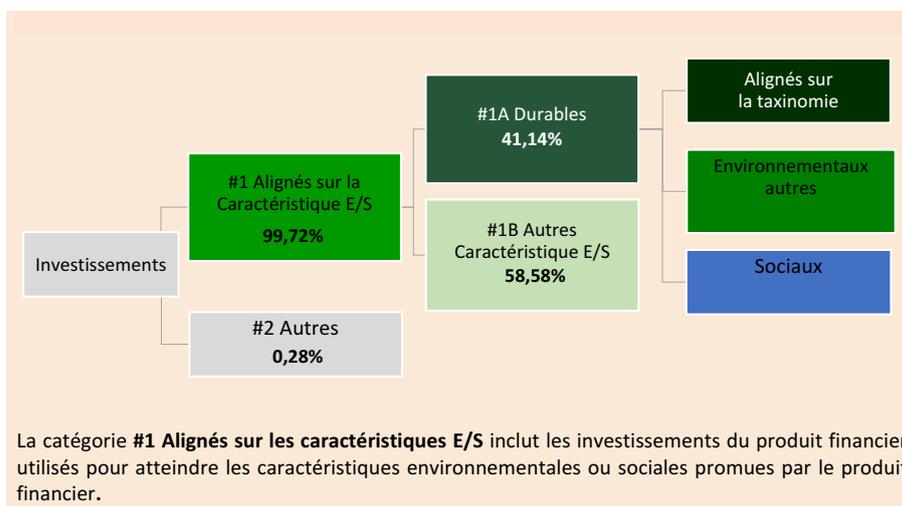
|  |                            |       |     |
|--|----------------------------|-------|-----|
| A-F EURO CORPORATE BOND-I EUR            | Fonds communs de placement | 6,74% | LUX |
| SG VAL ALPHA ACT FCE                     | Fonds communs de placement | 6,65% | FRA |
| AMUNDI ACT FRA ISR-Z (C)                 | Fonds communs de placement | 6,01% | FRA |
| SG ACT FRANCE - C                        | Fonds communs de placement | 5,77% | FRA |
| AMUNDI ULTRA SHORT TERM BOND SRI - I     | Fonds communs de placement | 5,57% | FRA |
| SG ACT EURO SELECTION                    | Fonds communs de placement | 5,27% | FRA |
| A-F EUROLAND EQ-I2 EUR                   | Fonds communs de placement | 5,20% | LUX |
| AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT-I               | Fonds communs de placement | 4,40% | FRA |
| AM FLOATING RATE EURO CORPORATE ESG (C)  | Fonds communs de placement | 3,82% | LUX |
| A-F EUROLAND EQ-I EUR                    | Fonds communs de placement | 3,77% | LUX |
| SG OBLIG CORP 1-3 -I                     | Fonds communs de placement | 3,67% | FRA |
| AM FLOAT RAT US CORP ESG ETF HED EUR (C) | Fonds communs de placement | 2,53% | LUX |



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

| Secteur                    | % d'actifs |
|----------------------------|------------|
| Fonds communs de placement | 99,72%     |
| Liquidités                 | 0,28%      |
| Autres                     | 0%         |
| Liquidités                 | 0,28%      |

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Des données fiables concernant la Taxinomie n'étaient pas disponibles au cours de la période.

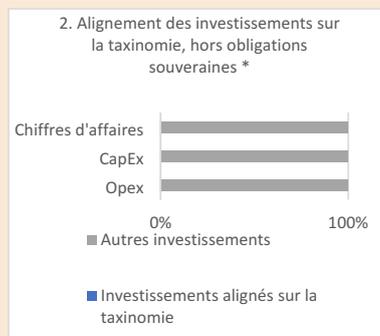
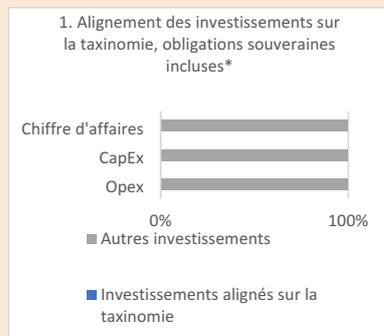
# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Données non-encore disponibles.

\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Aucune donnée fiable concernant les activités dites " transitoires et habilitantes " n'était disponible au cours de la période.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Aucune donnée fiable concernant la taxinomie européenne n'était disponible au cours des périodes de référence précédentes.

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



## Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **36,13%** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



## Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables sur le plan social.



## Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles



## Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?*

# DARWIN DIVERSIFIE 40-60

produit financier  
atteint les  
caractéristiques  
environnementales  
ou sociales qu'il  
promeut.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?*

## **Société Générale Gestion**

Société Anonyme au capital de 567 034 094 euros

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF n° GP 090000201

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris - France - 491 910 691 RCS Paris